Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 26 Chaouel 1446
25 Avril 2025

N° 55

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1693**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1701**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1704**
Homologation de résolutions **1705**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1705**
Avis aux créanciers..... **1710**
Convocations
Sociétés anonymes **1711**
Divers
Avis au public..... **1720**
Rectificatifs **1721**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'augmentation du capital

Dénomination sociale : Société INDUSTRIELLE NOUVELLE ASSEMBLAGE AUTO TRUCKS SINAAT

Forme juridique : Société Anonyme

Identifiant Unique : 1810239N

Matricule CNSS : 673680-15

Objet social : la construction et Assemblages de véhicules,

Capital social : 1 000 000 Dinars

Durée : 99 ans,

Siège social : Immeuble SETCAR GP 1 Km 13 Ezzahra 2034, Ben Arous,

Montant de l'augmentation du capital : Deux Millions (2.000.000,000) Dinars Tunisiens en numéraires, à libérer en totalité lors de la souscription,

Délai d'exercice de la souscription : 15 jours de la date de parution de la présente notice sur le JORT avec possibilité de clôture anticipée dès que l'augmentation du capital est intégralement souscrite.

Si certains actionnaires n'ont pas souscrit les actions pour lesquelles ils ont un droit de préférence, les actions ainsi non souscrites seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement à leurs paris dans le capital, et dans la limite de leurs demandes.

PV de l'AGE : Daté du 4/4/2025, enregistré le 15/4/2025 à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis, sous le n°25501332 Quittance n°3572.

Dépôt du PV de l'AGE : Le 17/4/2025 sous le n°AC02552025 auprès du centre National du Registre des Entreprises.

Nombre d'actions à émettre : Vingt Mille (20.000) actions en numéraires de 100 dinars l'action sans primes d'émission et à libérer en totalité lors de la souscription.

Compte Indisponible : 01001020119202326732 ouvert auprès de la banque ATB Agence Centrale.

2025R01033SANB2

Société Tunisienne d'Entreprises et de Ventes "SOTEV"

Groupe SFBT

Société anonyme

Au capital de 10 512 000 Dinars

Siège social : Route de Sousse km 6- ZI. Ben Arous 2013

Registre national des entreprises

Identifiant unique : 003075J

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 Mars 2025 enregistré à la recette des finances de la Nouvelle Médina Ben Arous en date du 4 Avril 2025 sous le numéro 25701694 quittance numéro M027991, il a été décidé de renouveler le mandat d'un administrateur :

- La Société Tunisienne des Boissons Gazeuses.

La nomination de «Cabinet d'Audit et de Consultants», membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie en tant que commissaire aux comptes.

Et ce, pour une période de trois ans, à savoir 2025, 2026, 2027.

Une copie du procès-verbal susmentionné a été déposée au centre national du registre des entreprises de Ben Arous le 14 avril 2025 sous le n°202526709.

2025R01056SANB2

NOTICE LEGALE

ENDA Tamweel

Société Anonyme au capital de 96 053 600 dinars divisé en 960 536 actions de valeur nominale 100 dinars entièrement libérées

Siège social : Rue de l'Assistance - Cité Khadra - 1003 Tunis

Identifiant unique : 1347663Q

ENDA Tamweel est notée BBB (tun) à long terme avec perspective stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 15/10/2024

Emprunt Obligataire « ENDA Tamweel 2025-1 »

de 50 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 60 000 000 Dinars

Emis par Appel Public à l'Epargne

Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt est réparti comme suit :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	10,0% et/ou TMM+2,50%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	10,2% et/ou TMM+2,70%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3ème année

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22/05/2024
Délibération du Conseil d'Administration du 27/02/2025
Fixation des conditions de l'émission par la Direction Générale en date du 03/04/2025

La présente émission de ENDA Tamweel a reçu la note provisoire BBB (tun) (EXP) par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 08/04/2025

1- Renseignements généraux concernant la société :

1.1- Dénomination et siège social : ENDA Tamweel SA. Rue de l'assistance - Cité Khadra - 1003 Tunis.

Tél. : 71 804 002 - Fax : 71 804 125.

1.2-Forme juridique et législation particulière applicable : ENDA Tamweel est une société anonyme de microfinance régie par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011, portant organisation de l'activité des institutions de microfinance, tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014.

1.3- Date de constitution et Durée : ENDA Tamweel a été constituée le 8 mai 2014 pour une durée de 99 ans.

1.4- Objet social : la société a pour objet exclusif :

- L'octroi de microcrédit conformément aux dispositions du décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 organisant l'activité des institutions de microfinance et des textes subséquents pris pour son application.

- Toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de microcrédits.

1.5- Identifiant unique : 1347663Q

1.6- Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.7- Nationalité : tunisienne.

1.8- Capital social : 96 053 600 dinars divisés en 960 536 actions de 100 dinars de nominal

1.9- Régime fiscal : Droit commun. Par ailleurs, elle est soumise aux dispositions fiscales dictées par le décret-loi n°2011-118 du 5 novembre 2011, portant sur les dispositions fiscales relatives aux institutions de microfinance.

1.10- Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Siège social de la société sise à la Rue de l'Assistance, Cité Khadra, 1003 Tunis.

1.11- Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et TUNISIE CLEARING : Monsieur Habib CHEBAANE, Directeur des Finances et de la Comptabilité.

2- Administration et contrôle :

2.1- Membres des organes d'administration :

Membres (1)	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
M. Slaheddine Ladjimi	Président	Lui-même	2024-2026	Tunis
Mme Selma Cherif	Membre	Lui-même	2024-2026	Tunis
M. Slah Kooli	Membre	Lui-même	2024-2026	Tunis
M. Karim Felli	Membre	Lui-même	2024-2026	Tunis
M. Khelil Lajimi	Membre	Lui-même	2024-2026	Tunis
ENDA inter arabe	Membre	Mme Essma Ben Hamida	2024-2026	Tunis
Assurances Maghrebia Vie SA (2)	Membre	M. Habib Ben Hassine	2024-2026	Tunis
PROPARCO	Membre	Mme. Laurence Bottin	2024-2026	Paris
BIO	Membre	Mme Laurence May	2024-2026	Bruxelles
SANAD Fund for MSME	Membre	M. Khalil Geagea	2024-2026	Doha
Mme Marie Noëlle Brisson (2)	Membre indépendant	Lui-même	2024-2026	Paris
M. Noomane Fehri (2)	Membre indépendant	Lui-même	2024-2026	Tunis

(1) Mandats renouvelés par l'AGO du 22/05/2024

(2) Désigné par l'AGO du 22/05/2024

2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membres	Fonction dans la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Slaheddine Ladjimi (3)	Président du Conseil d'Administration	18/09/2019	Tunis
M. Mohamed Zmandar (4)	Directeur Général	18/09/2019	Tunis
Mme Fatma Hussein (5)	Directeur Général Adjoint	22/05/2024	Tunis

(3) Réélu par le Conseil d'administration du 22/05/2024

(4) Mandat renouvelé par le Conseil d'administration du 20/09/2022

(5) Désignée par le Conseil d'administration du 22/05/2024

Il est à signaler, que le Conseil d'administration du 22/05/2024 a arrêté la composition des différents comités comme suit :

Mme Marie Noëlle Brisson, Mme Laurence May, représentantes permanentes de BIO, M. Karim Felli et M. Habib Ben Hassine, représentants permanents de Maghrebia Vie SA sont membres du Comité Permanent d'Audit Interne.

M. Slah Kooli, Mme Essma Ben Hamida, représentants permanents d'«ENDA inter arabe», M. Khalil Geagea, représentant permanent de Sanad Fund et M. Khelil Lajimi sont membres du Comité des Risques.

Mme Selma Cherif, Mme Marie Noëlle Brisson, M. Khalil Geagea, représentants permanents de Sanad Fund et M. Khelil Lajimi sont membres du Comité des Nominations et Rémunérations.

Mme Laurence May, représentante permanente de BIO, Mme Selma Cherif, Mme Laurence Bottin, représentantes permanentes de Proparco, Mme Essma Ben Hamida, représentante permanente d'«ENDA inter arabe» et M. Noomane Fehri sont membres du Comité Permanent des Performances Sociales et Environnementales.

M. Noomane Fehri, M. Slah Kooli, M. Karim Felli, Mme Laurence Bottin, représentants permanents de Proparco, et M. Habib Ben Hassine, représentant permanent de Maghrebia Vie SA sont membres du Comité des Stratégies Digitales et Technologiques.

2.3- CONTROLE :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet ECC MAZARS représenté par Monsieur Borhen CHEBBI	Immeuble Mazars, rue Ghar El Melh, les Berges du Lac - 1053 Tunis	2022 - 2024 (*)
Cabinet DATN membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par Monsieur Jaouher BEN ZID	Rue du Lac Oubeira, Immeuble Illiade - 1053 Les Berges du Lac Tunis	2022 - 2024 (*)

(*) Mandats renouvelés par l'AGO du 23/06/2022

3- Renseignements relatifs à l'opération :

3.1 Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ENDA Tamweel réunie le **22/05/2024** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires par appel public à l'épargne et/ou privé pour un montant global maximum de 450 millions de dinars dans un délai ne dépassant pas le 31/12/2027 et a donné pouvoir au Conseil d'administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration réuni le **27/02/2025** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne **«ENDA Tamweel 2025-1»** selon les conditions suivantes :

Montant : 50 millions de dinars, susceptible d'être porté à 60 millions de dinars.

Taux d'intérêts :

- Taux fixe : une fourchette avec un minimum de 10% brut l'an et un maximum de 11,5% brut l'an ;

- Taux variable : TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum.

Durée : de 5 à 10 ans

Le Conseil d'administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Catégorie A : 10,00% et/ou TMM + 2,50% brut l'an sur 5 ans avec amortissement annuel constant par 1/5 de la valeur nominale à partir de la première année ;

- Catégorie B : 10,20% et/ou TMM + 2,70% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce avec amortissement annuel constant par 1/5 de la valeur nominale à partir de la troisième année.

3.2. Montant de l'émission : L'emprunt obligataire «ENDA Tamweel 2025-1» est d'un montant de 50 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 60 Millions de dinars, divisé en 500 000 obligations, susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ENDA Tamweel 2025-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

3.3. Période de souscription et de versement : Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **08/05/2025** et clôturées sans préavis au plus tard le **16/06/2025**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 DT) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/06/2025**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/06/2025**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/06/2025** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

3.4. Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **08/05/2025** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax).

3.5. But de l'émission : ENDA Tamweel a décidé d'émettre cet emprunt obligataire par appel public à l'épargne dans le cadre d'une stratégie visant la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

3.6. Dénomination de l'emprunt : «ENDA Tamweel 2025-1»

3.7. Nature des titres : Titres de créance

3.8. Forme des obligations : Nominatives.

3.9. Catégorie des titres : Ordinaire

3.10. La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

3.11. Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par ENDA Tamweel, mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité y afférente.

3.12. Prix de souscription, d'émission et modalité de paiement : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

3.13. Date de jouissance des intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/06/2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **16/06/2025** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

3.14. Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

3.15. Taux d'intérêt : Les obligations **«ENDA Tamweel 2025-1»** seront offertes à des durées et des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,70%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 270 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

3.16. Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le **16 juin** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **16/06/2030** pour la catégorie A et pour le **16/06/2032** pour la catégorie B.

3.17 Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **16/06/2030** pour la catégorie A et le **16/06/2032** pour la catégorie B.

3.18. Prix de remboursement : 100 DT par obligation.

3.19. Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **16 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **16/06/2026.**

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/06/2026** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/06/2028**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

3.20. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,00%** l'an pour la catégorie A et de **10,20%** l'an pour la catégorie B.

- Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2025 à titre indicatif, qui est égale à 7,978% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,478% pour la catégorie A et de 10,678% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50%** pour la catégorie A et de **2,70%** pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

3.21. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire **«ENDA Tamweel 2025-1»** sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;

- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- 3 ans pour la catégorie A ;

- 5 ans pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration est de :

- **2,660 années** pour la catégorie A

- **4,093 années** pour la catégorie B.

3.22. Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

3.23. Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire **«ENDA Tamweel 2025-1»** est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax).

3.24. Notations :

Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **08/04/2025** une notation **provisoire** à long terme **BBB (tun) (EXP)** à l'emprunt obligataire «**ENDA Tamweel 2025-1**».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse TUNISIE VALEURS, en sa qualité de chargé de l'opération, s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Notation de la société

En date du **15/10/2024**, Fitch Ratings a maintenu la note nationale à long terme attribuée à ENDA Tamweel à **BBB (tun)** avec perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

https://www.fitchratings.com/entity/enda-tamweel-sa-96665859

ENDA Tamweel s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

3.25. Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires à la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

3.26. Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

3.27. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt **«ENDA Tamweel 2025-1»** seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

3.28. Marché des titres :

Au 31/03/2025, il existe un seul emprunt obligataire en cours émis par ENDA Tamweel qui est coté sur le marché obligataire. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ENDA Tamweel s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse «TUNISIE VALEURS» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt **«ENDA Tamweel 2025-1»** au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

3.29. Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

ENDA Tamweel s'engage, dès la clôture de l'emprunt **«ENDA Tamweel 2025-1»**, à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

3.30. Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

3.31. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération relative au présent emprunt obligataire **« ENDA Tamweel 2025-1»**, du document de référence «ENDA Tamweel 2025 » et des états financiers de l'émetteur relatif à l'exercice 2024 pour tout placement sollicité après le 30/04/2025.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de ENDA Tamweel, Rue de l'Assistance - Cité Khadra, 1003 Tunis, TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2024 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30/04/2025.

2025R01058SANB2

SOCIETE D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE DU SAHEL

Société anonyme

Au capital de 26.080.000 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi BP48, El Kantaoui 4089

RNE : 0341715B

MF : 341715B/AM/000

CNSS : 131268-27

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 28/12/2024 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 11/4/2025 sous le n°25802000 et dont un exemplaire été déposé au registre national des entreprises, le 14/4/2025, sous le n°202526990 qu'il a été décidé :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation des états financiers 2023.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2023.

5. Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

6. Renouvellement du mandat de Mr Mohamed Mokhtar Ben Hassine, commissaire aux comptes pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

7. Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Il appert des délibérations du conseil d'administration du 30/12/2024 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 11/4/2025 sous le n°25802001 et dans un exemplaire été déposé au registre national des entreprises, le 14/4/2025, sous le n°202526990 qu'il a été décidé :

1. Renouvellement du mandat du président directeur général Mr Mourad Mhiri pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

2. Fixation des pouvoirs du président directeur général.

3. Renouvellement du mandat du directeur général adjoint Mr Sami Mhiri pour une durée de trois ans finissant lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

4. Fixation des pouvoir du directeur général adjoint.

2025S00498SANB2

Augmentation de capital

«SOCIETE POUR L'ENFANT ET LES LOISIRS DE LA FAMILLE S.E.L.F»

Société anonyme

Au capital de 4000.000 DT

Siège social : N°7 rue Ribat Immeuble M'farej Bureau 201 La Corniche Sousse 4059

Identifiant Unique : 1570685W

Suivant P.V de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16/4/2025, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sousse le 17/4/2025 enregistrement n°25501281, quittance n°M001443, dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises de Sousse en date du 22/4/2025, sous le N°202529383 il a été décidé d'augmenter le capital social par apport en numéraire pour le porter de 4000 000 DT à 4600 000 DT par l'émission de 60 000 nouvelles actions libérée en totalité lors de la souscription conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

2025S00507SANB2

Augmentation du capital de 5.000.000 dinars à 11.000.000 dinars

Société d'Exploitation, Minière - "SEM" SA

MF : 1214030A/A/M/000

RC N° : B01169912011

IDU : 1214030A

Capital social 5.000.000 Dinars

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3/01/2025, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis, le 30/01/2025, quittance n°736, Enregistrement n°25500379, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 26/02/2025, sous le Numéro 202516571, les actionnaires de la société ont décidé d'augmenter le capital de la société par conversion de la dette d'un montant de six millions de Dinars pour le porter de cinq millions de Dinars (5.000.000,000 DT) à onze millions de Dinars (11.000.000,000) par la création de soixante Mille actions nouvelles (60.000) de cent dinars chacune intégralement libérées et la modification des statuts.

2025401322SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société "MARMEDSA TUNISIE"

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 500 000 Dinars

Siège social : 76, Avenue de la République 2060 La Goulette

RNE : 0281671X

MF : 0281671X/A/M/000

Par PV de l'AGO du 10/3/2025 enregistré à la Recette des Finances de la Goulette le 21/3/2025 sous n° d'enregistrement 25702460 et suivant quittance n°37530, et 1 copie de PV a été déposée au Registre National des Entreprises du 16/4/2025 sous n°202527843.

Il a été décidé :

- L'approbation des états financiers et du rapport de gestion au titre de l'exercice clos au 31-12-2023.

- Quitus à la Gérance.

- L'affectation des résultats de l'exercice 2023.

- Nomination et renouvellement des gérants : Monsieur Mohamed Ali Soltani en tant que premier gérant et Monsieur Iskander Dziri en tant que deuxième gérant, leur mandat étant valable jusqu'au 31 décembre 2026.

- Désignation de la société AMC Ernest & Young, représentée par Monsieur Achref Guermech en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

2025R01035SRLB2

Société "PANGEA LOGISTICS SOLUTIONS"

Société à responsabilité limitée

Au capital de 200 000 Dinars

Siège social : 76, Avenue de la République 2060 La Goulette

RNE : 01153955A

MF : 01153955A/A/M/000

Par PV de l'AGO du 04/02/2025 enregistré à la Recette des Finances de la Goulette le 4/3/2025 sous n° d'enregistrement 25701999 et suivant quittance n°30015, et 1 copie de PV ont été déposés au Registre National des Entreprises du 19/3/2025 sous n° 202521905.

Il a été décidé :

- L'approbation des états financiers et du rapport de gestion au titre de l'exercice clos au 31-12-2022.

- Quitus à la Gérance.

- L'affectation des résultats de l'exercice 2022.

- Renouvellement du mandat du Gérant. Monsieur Mohamed Ali Soltani, jusqu'au 31 décembre 2026.

- Désignation de la société AMC Ernest & Young représentée par Monsieur Achref Guermech, en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

2025R01036SRLB2

Société "ALL SEAS SHIPPING AGENCY"

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1. 200 000 Dinars

Siège social : 76, Avenue de la République 2060 La Goulette

RNE : 0934166Q

MF : 09341660 /A/M/000

Par PV de l'AGO du 4/02/2025 enregistré à la Recette des Finances de la Goulette le 4/3/2025, sous n° d'enregistrement 25702000 et suivant quittance n°30019, et 1 copie de PV ont été déposés au Registre National des Entreprises du 19/3/2025 sous n°202521917, il a été décidé :

- L'approbation des états financiers et du rapport de gestion au titre de l'exercice clos au 31-12-2022.

- Quitus à la Gérance.

- L'affectation des résultats de l'exercice 2022.

- Nomination et renouvellement des gérants : Monsieur Majdi Briki jusqu'au 31 décembre 2026.

- Désignation de la société AMC Ernest & Young représentée par Monsieur Achref Guermech, en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

2025R01037SRLB2

ACADEMIE EL MOURADI DE TOURISME, DE GESTION ET DE TECHNOLOGIE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 70.000 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui - Hammam Sousse

RNE : 0858644X

MF : 0858644X/A/M/000

CNSS : 167014-77

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 12/02/2024 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 10/4/2025 sous le n°25701939 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, le 21/4/2025, sous le n°202528975 qu'il a été décidé :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation des états financiers 2023.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

4. Quitus aux Gérant pour l'exercice 2023.

5. Renouvellement du mandat du gérant Mr Sami MHIRI pour une durée de trois ans venant à expiration lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

2025S00497SRLB2

ENPAL TUNISIA

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 20.000 Dinars

6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

I.U : 1914650V

Suivant procès-verbal de la Décision collective ordinaire des associés du 4/4/2025 enregistré à la Recette des finances El Mahrajene, Tunis le 8/4/2025 sous Qn°M022254 En°25701670.

Les associés ont décidé de nommer Mr. Thomas Biotteau en qualité de co-gérant avec pouvoir de signature individuelle.

Un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1914650V le 15/4/2025 sous dossier n°202527512.

2025401277SRLB2

Nomination de gérant et de commissaire aux comptes

COMAR IMMOBILIERE

S.A.R.L au capital de 11 000 000.000 de dinars

Siège social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba - 1001 Tunis

M.F : 1045467/K/P/M/000

RNE : 1045467K

CNSS N° : 329712-09

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2025 enregistré à la Recette des Finances, Rue Ghandi, Tunis, le 15 avril 2025, sous le n°25801774 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, le 17/4/2025 sous le n°202528392, il a été décidé de :

1) Nommer Monsieur Walid BEN RAIES en qualité de Gérant pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

2) Nommer la société EXPERT PARTNERS en qualité de Commissaire aux Comptes pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

2025401336SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

GLOBAL INSTITUE 4 TRANSITIONS

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Capital social : 2.000 Dinars

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1638648K

Suivant procès-verbal de la décision unilatérale du 4/4/2025 (enregistré à la Recette des Finances El Mahrajane - 1082 Tunis le 8/4/2025 sous En°25501666 Qn°M022218).

- L'associé unique a décidé de procéder à la dissolution anticipée de la société et de nommer un liquidateur pour une durée d'une (1) année avec les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de sa mission.

- Le siège de la liquidation est fixé au 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins- Le Belvédère - 1002 Tunis.

- Tout créancier de la société doit présenter ses titres de créance au liquidateur au siège de la liquidation dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent Avis au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Un exemplaire a été déposé auprès du Registre national des entreprises en date du 15/4/2025 sous identifiant unique n°1638648K et dossier n°202527511

2025401278SRUB2

Dissolution

Société Nouvelle Consulting

"SNC"

SUARL au capital social de 5000,000 Dinars Tunisiens

Siège social : Espace Tunis Bloc H-1073 Montplaisir - Tunis

RNE : 1487786 EAM 000

Suite à un acte sous seing privé en date du 16/4/2025, enregistré à la recette des Finances de Montplaisir le 16/4/2025 sous le numéro 25502183, Quittance n°M039034, il a été décidé la dissolution et la liquidation de la société et la nomination de Mr Ghazi Sabbagh liquidateur avec le plein pouvoir.

Une copie du procès-verbal a été déposée au registre national des entreprises le 18/4/2025 sous le numéro 202528655.

Cette annonce a été publiée dans le journal «Assabah» en arabe et dans «Le Temps» en français le 20/4/2025.

2025401311SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 3/3/2025 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 17/3/2025 sous le numéro 25201910, Mr Haddad Mohamed Lassaad (CIN : 00249176) a vendu à Mr Abidi Heythem (CIN : 09620024) la totalité du fonds de commerce sis au 33 Av. Bourguiba - Mégrine, immatriculé au RNE 0490901F.

Les oppositions sont admises chez l'acquéreur au 33 Av. Bourguiba Mégrine, et ce dans le délai de 20 jours à compter de la parution de cette publication au JORT.

La dite vente a été publiée aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 9/4/2025.

2025R01011FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP, enregistré à la recette des finances la Marsa le 4-4-2025 Quittance n°M051680 sous le N°25202212; La société GHARBI PARK société unipersonnelle à responsabilité limitée (SUARL) Inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique : 1689319B, Agissant par son représentant légal Monsieur Haithem ben Ezzeddine Gharbi, Tunisien, Titulaire de CIN n°06271363 Délivrée à Tunis le 7-02-2012, a cédé respectivement à madame Ghada ben Mohamed Raja Tanabene nationalité tunisienne née le 25/8/1982 demeurant à rue Chedli Khanadar, Klibia Nabeul, CIN n°06401003 Délivrée à Tunis le 10/3/2008, et à Monsieur Khalifa Ibrahim Soltan de nationalité libyenne. Né en Egypte le 01/01/1977 titulaire du Passeport N°AD000093 délivré le 12/11/2023.

La totalité du fonds de commerce avec tous ses composants Meubles et immeubles situé à : Magasin N° 25 RDC Imm N°17, Rue Ali Balahwène La Marsa. S'agissant d'une exploitation d'un restaurant et d'un salon de thé l'enseigne "YAS CHICHA LOUNGE", l'acceptation des objections concernant le fonds de commerce ne sera possible que dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Publié aussi au Chourouk et au Quotidien du 20-04-2025.

2025R01029FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Cabinet Maître Sami Bouzidi

Avocat à la cour de cassation

42 avenue Hédi CHAKER

Tél : 71 798 992

Suivant acte ssp en date du 15/4/2025 enregistré à la recette des finances de Radés le 15/4/2025 quittance N°M027324 N° de l'enregistrement 25201120 Monsieur Abdelmalek Ben Houssine Ben Belgassem Rahal résident au 12 Rue Thouraya Radés Melaha Ben Arous CIN n°00998381 a cédé la Totalité du Fonds de Commerce avec toutes ses composantes corporelles et incorporelles pour activité la restauration sis au n°122 Avenue de la République Radés Ben Arous à Monsieur Ahmed Ben Abdessatar Ben Mohamed Ayari CIN n°05477454. Les oppositions seront reçues entre les mains du vendeur à l'adresse suivante 12 Rue Thouraya Radés Melaha Ben Arous dans les délais légaux (20 jours) à partir de la parution du présent avis au JORT. Cette annonce est publiée au journal du 18/4/2025.

2025R01034FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 7/02/2025 enregistré à la recette des finances de Soliman en date du 16/4/2025, N° de quittance M026042 N° d'enregistrement 25200951, Mr Ferjani Ben Daoud Ben Alia Ferjani a vendu à Mr Riadh Ben Hssouna Dchich, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné boulangerie catégorie J dans le local sis Mrissa Korbes 8041 Nabeul.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse de l'avocate Hanen Mraidi sis à Rue Essourour Chouchet Radés Ben Arous dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 23/4/2025.

2025R01048FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 17 Mars 2025 enregistré le 27/03/2025 à la Recette des Finances El Menzah 6, sous le numéro M046157 Société BUTCHER KING inscrite au registre de commerce sous le n°1739079J et ayant le matricule fiscal numéro 1739079J, représentée par Hafedh Ben Fethi Zouhaier Ben Hfaiedh Labidi titulaire de la CIN numéro 14752148 délivrée le 11/6/2015 à Tunis agissant en qualité de gérant a vendu à la Société FILS ABDALLAH YAZIDI, dont le siège social est situé au 51 rue Habib Bourguiba Manouba, inscrite au registre de commerce sous le n°1875534X et ayant le matricule fiscal numéro 1875534X/A/M/000, représentée par Yazidi Mohamed Montasser titulaire de la CIN numéro 07282728 délivrée le 23/11/2012 à Tunis, agissant en qualité de gérant la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis au 82 Rue Moaoui Ibn Abi Soufien Menzah 07 Ariana. Les oppositions doivent être adressées à l'Etude de Maître Belhadj Hassen Abdessattar au 08, Avenue Kuwait, Belvédère Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le quotidien «AL-CHOUROUK» le 17 Avril 2025 sous le numéro IP125/808.

2025R01052FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant vente de fonds de commerce rédigé par M.Cherif Hanen Avocate dont les signatures sont légalisées et enregistrées à Morneg le 10/04/2025 quittance n°M032493 sous le n°25200934, Mohamed Hajri Jlassi domicilié à Cité Salam Mornag a vendu à Ibrahim Hajri domicilié à Djebal Resas Mornag et Seddik Hergli domicilié au 52 rue Taieb Mhiri Mornag le fonds de commerce destiné à tout commerce sis au n°29 au marché municipale Mornag.

Toutes oppositions pourront être rendues entre les mains des acheteurs dans le local objet de vente sis au n°29 au marché municipal Mornag vingt jours à partir de la date de la publication au JORT.

Le présent extrait est publié au journal Echourouk le 23/4/2025.

2025R01055FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé établi par Maître Saoudi Lotfi Avocat auprès de la Cour de Cassation, enregistré à la recette des finances de Tabarka le 25/3/2025, quittance n°M014628 Monsieur Ali Ben Othman Ben Mouhamed Abidi CIN 02541704 a vendu à Monsieur Jamel Edine Ben Mousbeh Ben Belgasem Askri CIN 02551510 la totalité du fonds de commerce immatriculé auprès de registre national des entreprises sous l'identité unique numéro 0295098M, activité «Vente des viandes et des dérivés de viandes en détail «Boucherie» sis à 106 Avenue Habib Bourguiba Tabarka Jendouba.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur Imed Ben Hamda Ben Mhmed à son adresse sise à Dachret Zouaoua Tabarka Jendouba, dans les délais légaux n'excédant pas 20 jours à partir de la date de publication de la présente annonce au JORT.

Une copie de cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 27/3/2025.

2025R01059FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé établi par Maître Saoudi Lotfi Avocat auprès de la Cour de Cassation, enregistré à la recette des finances de Tabarka, le 18/3/2025, quittance n°M013907 la société MBARKI DE QUINCAILLERIE ET SANITAIRE SMQS Société à responsabilité limitée sis à 11 rue du Peuple Tabarka au nom de son représentant juridique Monsieur Samir Ben Chedli Mbarki CIN 02555945 a vendu à Monsieur Imed Ben Hamda Ben Mhmed CIN 0782722 la totalité du fonds de commerce immatriculé auprès de registre national des entreprises sous l'identité unique numéro 0981335E, activité «Vente de produit de quincaillerie et sanitaire» sis à 11 rue du peuple Tabarka Jendouba.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur Imed Ben Hamda Ben Mhmed à son adresse sis à Ghbala Enadour Tabarka Jendouba, dans les délais légaux n'excédant pas 20 jours à partir de la date de publication de la présente annonce au JORT.

Une copie de cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 23/3/2025.

2025R01060FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 29/4/2024 enregistré à la recette des finances Sidi Hsine de Tunis en date du 29/4/2024, N° de quittance M055275 N° d'enregistrement n°42201813, Moussa Ben Miloud Ben Moussa Fatouhi a vendu à Mme Houda Bent Kamel Ben Aifa Baskri, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné vente de volaille et de ses dérivés, dans le local sis 4366 n°72 Zahrouni Tunis. Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 19/4/2025.

2025R01062FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré le 15/4/2025 à la recette des finances de la Marsa quittance M 056708 enregistrement 25202451 Mr Rachid Bouchareb a vendu à Mr Mohamed Belazi la totalité du fonds de commerce Boulangerie située à cité Elwifak rue Amilcar n°68 la Marsa inscrit au RNE sous le numéro J0382559 les oppositions auront lieu entre les mains de maître AHMADI RIADH avocat à la cour de cassation qui a élu domicile à son bureau au 06 cité municipale 1er étage Hammam-lif dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au jort. Cette annonce est parue dans le journal le quotidien du 18/4/2025.

2025R01065FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P du 3/4/2025 et 15/4/2025, enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, sous le n°25302104, reçu n°49346, Mme Rachida Ferchichi, titulaire de la CIN 02831548, agissant par procuration, a vendu à Mr Walid Jawadi, titulaire de la CIN 05540564, la totalité du fonds de commerce sis à la rue Henri Dunant, la route touristique, Jinene Kantaoui, Hammam Sousse, ayant pour activité Café 1ère catégorie, sous le nom commercial Sun Flower, IU 1078589Z.

Les éventuelles oppositions doivent être notifiées au cabinet de Maître Anis Ben Flah, sis à la rue de la Turquie, Imm Jéaiém, Sahloul, Sousse, dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Chourouk du 19/4/2025.

2025S00502FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 14/4/2025 enregistré le 17/4/2025 à la recette des finances Sakiet Ezzit Sfax quittance n°M032796, Youssef Boughiriou titulaire de la C.I.N n°01315369, demeurant à l'Av. Habib Bourguiba N°183 Chehia Sfax, a vendu à Ratiba Ben Ayed titulaire de la C.I.N n°01222404, demeurant à RT. de Tunis Km 4 Bouassida Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité comme Buvette sous le nom pause café au local sis à Sakiet Ezzit Rue Taieb Mhiri Im. Nour N°2 Sfax. Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T. entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 20/4/2025.

2025X00517FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 10/9/2024 et enregistré à la recette des finances Oued Elil le 12/9/2024 sous le n°25200197 selon quittance n°M007599, MS. KAMEL BEN NAFAA CHERNI titulaire de CIN n°05203263 délivrée le 18/9/2018 a vendu la totalité du fonds de commerce consistant en une boulangerie connue par le nom «Boulangerie Oued-Elil», avec tous ses éléments corporels et incorporels, situé au 15 rue Taher Sfar Oued Elil Manouba, à monsieur SALIM BEN NAFAA CHERNI titulaire de CIN n°05191035.

Les oppositions s'effectuent dans le délai de 20 jours à partir de la publication au Jort chez le vendeur du fonds de commerce et à l'adresse située au 15 rue Taher Sfar Oued-Elil Manouba.

Le présent avis a été publié auparavant au Journal «Al Chourouk» le 19/4/2025.

2025401305FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente de fonds de commerce enregistré au RF Rue el Jazzira le 17/02/2025 sous n°25200441, Mr Adel Haj Mtir a vendu à Mr Taoufik Haj Mtir le fonds de commerce fast-food exploité au local sis au 8 rue école Slimaneya Tunis.

Les oppositions se font chez l'acheteur au local du fonds dans un délai ne dépassant pas (20) jours de la date de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été diffusée au journal Echourouk du 19/4/2025.

2025401309FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé daté le 02 avril 2025 et légalisé par signature le 02/4/2025 rédigé par Maître Faouzi Jebaallah et enregistré à la recette des finances de Tebourba, le 7 avril 2025 sous le numéro 25200606, quittance numéro M021226,

Monsieur Majid Amdouni titulaire de la C.I.N n°00817435 ayant le matricule fiscal 0090648L vend et cède la totalité du fonds de commerce, avec ses éléments corporels et incorporels, exploité en un local pour la vente des jouets et cadeaux sis à la rue 2 mars Tebourba 1130 Manouba, à Madame Fatma Amdouni ayant le nom commercial "MAGASIN NOUR HOUDA", titulaire de la C.I.N n°09501978.

Les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce susmentionné, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au Journal Officiel «J.O.R.T».

Cette annonce est publiée dans deux journaux le Quotidien et Achourouk le 19/4/2025.

2025401312FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente, établi le 28/02/2025, enregistré à la recette des finances de Sakiet, en date du 10/3/2025, quittance N°M002947, enregistré sous N°5200085, Mr. Thabet Ben Tahar Ben Mohamed Salah KDHAOURIA, demeurant à Tarek Ibn Zied- Sakiet- gouvernorat du Kef, a vendu à Mr. Nader Ben Thabet Ben Tahar KDHAOURIA, en tant qu'acheteur, demeurant à la Rue l'Algérie- Sakiet- gouvernorat du Kef, la totalité du fonds de commerce d'un Quincaillerie, sis à l'Avenue Habib Bourguiba- Sakiet- gouvernorat du Kef.

Ainsi, le siège du fonds de commerce est considéré comme un lieu privilégié pour accepter les objections.

L'annonce de la vente du fonds de commerce est publiée au journal «Assabah» en date du 15/4/2025.

2025401313FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP date du 12/4/2025 enregistré à la recette des finances rue Eljazira le 14/4/2025 quittance n°M025615 enregistrement n°25200956; Me Ossama Lajmi CIN 04831998, a vendu tout le fonds commercial sis au 82 rue Beb Elfalla Tunis, tout commerce, à Mad Besma Bouras CIN 05167555, toutes les oppositions doivent se faire entre les mains de la vendeur Ossama Lajmi au 10 rue Gaza el Kram Tunis, le présent avis a été publié au journal Le Quotidien le 15/4/2025.

2025401321FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'acte sous seing privé du 7/4/2025, enregistré à la Recette des Finances de Tataouine, le 8/4/2025, Quittance n°M033648, sous le n°25201829, Monsieur El Menasser Charyout, titulaire de la carte d'identité nationale n°03483856, demeurant à cité el ber Tataouine, a vendu à Monsieur Mohamed Ben Belgacem Wenaysa, titulaire de la carte d'identité nationale n°06539563, demeurant wed el gameh Tataouine, la totalité du fonds de commerce de vente de vêtements prêts à porter, cité ou marché commercial parallèles.

Les oppositions seront recevables dans les vingt jours, à compter de la date de cet avis, au local objet du dit acte de vente.

Cet avis a été publié dans le journal Alchourouk, paru le 19/4/2025.

2025401324FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 01/4/2025, enregistré à la recette des finances de Houmt Souk Jerba le 8/4/2025 sous le n° d'enregistrement 25302153, quittance n°M047276, Mme Jmail Ghada Bent Salim Ben Salah, CIN n°13541595 a loué à Monsieur Lachheb Sami Ben Meftah Ben Salah, CIN n°05792901, la totalité du fonds de commerce destiné à tout commerce sis Foundouk Jomni Rue Moncef Bey Houmt Souk Jerba.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Monsieur Lachheb Sami Ben Meftah Ben Salah et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 19/4/2025 aux journaux Achourouk et Le Quotidien.

2025R01031FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 01/02/2024 enregistré à la recette des finances d'El Mourouj en date du 16/4/2025, quittance n°M035276 enregistrement n°25301744, Mme Takwa Gnichi a loué à la société Flexipay représentée par son gérant Mr Mohamed Rahmouni, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à usage exclusif de société commissionnaire, dans le local sis à l'Avenue des Martyrs n°5 Mourouj 1 Ben Arous

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 22/4/2025.

2025R01038FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Monastir le 25/8/2023, sous le n°23306091, quittance n°Mo59928, la société «MONASTIR CENTER» société anonyme, MF : 38383/G, registre de commerce n°B1118061996, représentée par son directeur général adjoint Monsieur Adel MEDDEB titulaire de la CIN n°04163264 ; a loué à la société «MAJDOUBAH FOOD», MF n°000MA1913171E représentée par son gérant Monsieur Sameh MAJDOUBA titulaire de la CIN n°06911560, la totalité du fonds de commerce exploité comme fast-food ; sis au local n°03 au complexe Monastir center Monastir.

La vente est publiée dans le journal «le Quotidien» du 22/4/2025.

Les oppositions doivent être faites entre les mains du Maître HIZEM Amir à son cabinet sis à Rue Mohammed MHALLA Monastir.

2025S00509FCCC3

Gérance Libre

Aux termes de l'acte sous seing privé non daté, enregistré à la Recette des Finances de Bouficha le 7/4/2025 quittance N°M011291, enregistrement n°25300285, la société «La Paix» SA, immatriculée au RNE sous l'identifiant Unique n°0035743Y, sise à GP1, Km 12, Ezzahra a donné en Gérance libre à la société «Mariem» SUARL, immatriculée au RNE sous l'identifiant Unique n°1446528L, sise à Besbasia R. Sidi Jedidi Manaret Hammamet 8032 Hammamet, une partie du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au sein du local n°06 sis à l'hôtel Solaria, destiné à l'activité de «Agence de Voyage» et ce pour une période allant du 01/01/2025 jusqu'au 31/8/2026.

Cet avis a été publié dans deux journaux quotidiens الصباح et le Temps en date du 22/4/2025.

2025401317FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndic

Nom : Syndic de l'immeuble LA BRISE

Adresse : Hergla Sousse

Suivant le PV de l'assemblée générale en date du 21 décembre 2024, enregistré à la recette des finances sous le numéro 25800030 quittance n°M000426, il a été décidé la constitution du syndic :

- Président : Mr Raouf Zrouga

- Trésorière : Mme Bouhlel Sarra

- Membre : Mr Wannes Ayser.

2025S00511APSF1

Constitution d'une Association

Nom de l'Association : Association Amicale de l'Institut Salah Azaiez

Siège de l'Association : 25 Avenue Béchir Sfar Bab El Khadra, Tunis

Objet de l'Association : établissement d'une association amicale.

Objectifs :

- Renforcer les liens sociaux

- Etablir le travail d'équipe et créer un climat cordial, marqué par une volonté commune de collaboration et d'entente

- Améliorer l'environnement de travail en organisant des activités récréatives pour se détendre et soulager le stress

- Apporter un appui matériel et moral pour les cas particuliers.

Composition du Conseil d'Administration :

- Présidente : Monjia Achneb

- Vice-président : Montasser Ghalleb

- Secrétaire générale : Amna Nsiri

- Secrétaire général adjoint : Tarek Tarhouni

- Trésorière : Nadia Zlitni

- Trésorier adjoint : Alaa Marzouki

- Membres : Najia ben Gharbia

Naouel Azem

Imène Wasli.

2025401303APSF1

Syndic des copropriétaires de la résidence SCICILIA

Suivant le PV de l'assemblée générale constitutive tenue le 30/9/2023, enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 7/4/2025, Numéro d'enregistrement 25703373, quittance n°M045921 et conformément à la décision de la municipalité de la SOUKRA numéro 0434 du 18/01/2024 qui approuve la constitution du syndic de la résidence SCICILIA sise à la rue des violettes ainsi que les résultats de l'assemblée générale constitutive qui ont donné lieu au bureau syndical élu avec la composition ci-dessous :

Bargaoui Aymen : Président

Messaoudi Taha : Trésorier

Boughanmi Sarah : secrétaire générale

Ouni Amir : Membre

Kahouli Mohamed Hedi : Membre

Khribicha Imen : Membre.

2025401304APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Tunisienne de Peinture et de Décoration

Siège social : Bureau N°1 - 4ème étage - Cité Ali Bourguiba - Résidence Boukari Hedi - El Mnihla 2094 - Ariana

Objet : Social Développement

Objectifs :

1. Travailler au rapprochement des acteurs du secteur de l'huile et de la décoration et au renforcement des relations de communication entre eux.

2. Contribuer à l'avancement du secteur de la peinture et de la décoration et diffuser la culture de la sécurité au travail sur le terrain.

3. Contribuer à la sensibilisation des acteurs du secteur de la peinture et de la décoration, dans le respect des réglementations légales.

4. Travailler à l'introduction et à la diffusion des techniques modernes dans l'art de la peinture et de la décoration.

5. Œuvrer au développement du goût artistique et du système esthétique général en Tunisie, en coordination avec les autorités compétentes.

6. Soutenir les efforts de l'Etat en matière de développement des équipements publics en coordination avec les autorités administratives compétentes.

7. Coopération avec des associations et organisations d'intérêt commun, au niveau national et international.

8. Valoriser le caractère tunisien dans la décoration dans une perspective globale, de la planification à la réalisation.

Composition du comité directive :

- Abd Aziz Haddad : Président
- Rafii ben Slama : Vice-président
- Hatem Zoubaidi : Secrétaire général
- Malek Ghodbéne : Trésorière.

2025401337APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Suite au procès-verbal du 16/02/2025 enregistré à la Recette des Finances d'Hammam Chatt le 21/4/2025 sous le numéro 25800519 et quittance numéro M017886, nous avons l'honneur de vous informons qu'un nouveau bureau de syndic a été constitué pour notre Résidence Corail Nozhet Soltane Borj Cedria composé comme suit :

Président : Mr Montasar Manaii

Trésorière : Mme Lamia Hmida

Secrétaire général : Mr Fethi Jlassi

Membre : Mr Ali Hedi Kahouli

Membre : Mr Mounir Jouini

Membre : Mme Jamila Bel Ghith

Membre : Mr Karim Ben Younesse.

2025R01047APSF2

Renouvellement du syndic des copropriétaires de la résidence «Zephyr 2 du lac»

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires du 19 décembre 2024 enregistré à la recette des finances la Goulette sous le numéro 24710989, quittance n°140094 du 25/12/2024. Le syndicat des copropriétaires de la résidence Zephyr 2 du Lac Angle Avenues Hasdrubal/Jugurtha, 1090 Les Jardins de Carthage, a été élu et décidé à l'unanimité d'élire Mme Chaima Nahdi la gérante de la société du syndic immobilier professionnel SYNDIC PLUS en qualité de présidente et trésorière de la résidence Zephyr 2.

2025R01049APSF2

Renouvellement du syndic des copropriétaires de la résidence «Haifa 2»

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires du 21/12/2024 enregistré à la recette des finances Sidi Hssin sous le numéro 146, la quittance n°M024622 du 24/02/2025. Le syndic des copropriétaires de la résidence Haïfa 2 sise au Jardin de Carthage a été élu le bureau suivant :

Président du syndic : Mr Aymen Mellouche

Trésorier : Mr Adel Lamloum

Membres : Mr Majdi Chlindi.

2025R01050APSF2

Avis

Syndicat des copropriétaires Résidence Makammet sis à la Rue Mohamed Jmal Kassa km 4 entre route Teniour et Gremda - Sfax.

En vertu du PV de l'AGO de Résidence Makammet, du 29 Novembre 2024, enregistré à la recette des finances le 27 Février 2025 sous le n°25800644, quittance n°M022538. L'AGO a ratifié l'élection d'un bureau syndicat qui se compose de :

- Mr Lotfi Lajmi : Président du syndicat.
- Mr Slim Moalla : Trésorier.

2025X00515APSF2

Avis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 10 janvier 2021, enregistré à la recette des finances de Borj Louzir en date du 12/02/2021 quittance n°M009616 N° d'enregistrement 21700403, il a été décidé d'élire un nouveau bureau du Syndicat des copropriétaires de la résidence El Hana, dont le siège est situé à la Résidence El Hana, Cité El Hédi Nouira, 2073 Borj El Wazir - Ariana.

Le Syndicat des copropriétaires a obtenu l'autorisation d'exercer son activité de la part de la municipalité de La Soukra en date du 5/4/2021.

Le bureau du Syndicat des copropriétaires est composé de :

M. Rafik MISSAOUI : Président.

M. Nouri El-Ghedhamsi : Trésorier.

M. Khaled Ben Jeddi : Secrétaire général.

M. Ghazi Ben Daoud : Membre.

M. Fathi Badreddine : Membre.

2025401294APSF2

Nomination d'un président de syndicat

Suite à la tenue d'une assemblée générale ordinaire du syndicat des propriétaires de la résidence «le Colisée» à el Manar II rue Taher Ben Ammar le 2 février 2025, et en vertu du procès-verbal enregistré à la recette des finances d'el Menzah 9 le 10 avril 2025, sous le n°25701044, quittance n°M031553. Il a été décidé de nommer Mr Adel Ben Youssef, président du syndicat et Mr Riadh El Ghezaiel vice-président et trésorier.

2025401318APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente par adjudication aux enchères publiques

Après réduction de 40 %

Maître Youssef Lahmar

Avocat

Il sera procédé le lundi 19/5/2025 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 2, à la vente du bien immeuble ci-après et suivant les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, MF / 0000110F, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, qui a élu domicile au

bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi : 1/ La société Etablissement Abassi, SARL, Matricule Fiscal 0816778 F, adresse zone industrielle - Hergla (en sa qualité d'emprunteur).

Les héritiers de la Caution hypothécaire feu Saiid ABASSI propriétaires du titre mis en vente :

1/ Sa veuve Bakhta Haraketti.

2/ Ses fils d'un premier mariage : - Fouzia Abassi - Romdhane Abassi, - Ezziddine Abassi, - Abelelhak Abassi, - Imed Abassi ; - Hssan Abassi, Ali Abassi, - Najeh Abassi et Khmaies Abassi, demeurant tous à l'avenue Habib Bourguiba - Hergla.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

Le TF 5046 Sousse relatif à la propriété nommée «CHAANBIA IV» composé de la parcelle 15, d'une superficie totale de 6681 m², situé à hergla, gouvernorat de Sousse. Selon l'expertise, il s'agit d'une unité industrielle divisée en 3 espaces limités. Le premier consiste en des bureaux. Le deuxième composé de deux étages avec un hall et des bureaux. Le troisième consiste aussi en des bureaux à l'entrée et le reste est un espace industriel, un transformateur électrique ouvrant sur la voie publique, un local pour le gardien en dehors du siège.

Tout l'espace destiné comme 4 usines est clôturé en briques et équipés des portes en fer forgé.

Mise à prix après réduction de 40 % :

Six cent quarante sept mille deux cent cinquante dinars (647.250, 000DT), en plus des charges déjà tarifiées par le tribunal, à 3.608,000 DT.

La visite : se fait chaque jour aux horaires de travail sur rendez-vous.

Observation : pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse2 situé à Sahloul ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2025S00500VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Maître Youssef Lahmar

Avocat

Il sera procédé le Jeudi 29/5/2025 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse, à la vente du bien immobilier ci-après et suivant les conditions suivantes :

Le créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, MF 0000110F, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, élection domicile au bureau de son avocat Maître LAHMAR YOUSSEF sis à la Rue Docteur Calmette Sousse.

Le débiteur saisi : 1/ La société LA COURONNE, SARL, MF 0989509 S, rue choura N°1 immeuble ELHOUDA - Sousse - Erriadh.

2/ Monsieur Sofiene Ben Salem BRIGUI, CIN n°06787541, demeurant au 13 Rue Ghandi Cité Jawhra - Sousse (caution réelle solidaire et hypothécaire).

3/ Madame Ines Boughattas, mariée monsieur Soufiene Brighi sous la communauté des biens, CIN n°05577683, demeurante à la même adresse.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

La totalité du TF 96298 Sousse, composé de la parcelle 367 situé à Sousse d'une superficie de 551 m². Il s'agit d'un Immeuble en bon état composé d'un rez-de-chaussée, composé de 3 locaux commerciaux de 55 m² - 25 m² - 240m².

Le premier étage de 320 m² comprend un appartement chacune comprend, 2 chambres, une cuisine, une salle de bain. L'immeuble donne sur la rue Alesco coté nord, à l'est des voisins, à l'ouest Rue Mohamed Abdou, au sud Rue Bechir Achoura.

Mise à prix : Un million cinq cent trente mille et cinq cent dinars (1.530.500 ,000 DT).

La visite : Se fait chaque jour aux horaires de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère Instance de Sousse situé à Sousse ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2025S00501VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B182331996 en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hedi Nouira Tunis.

Partie saisie : Société SOPRINA (avant société PROGLASS), en la personne de son représentant légal, société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B2768552010, dont le siège social est à la zone industrielle Sidi Abdelhamid Sousse, lot A4, n°7, rue el Ommel.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest 4071 immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisis : la totalité de la propriété, objet du titre foncier n°133049 Sousse d'une superficie de 275 m², dénommé «sogea 1» sise à Sousse

Mise à prix globale : la mise à prix est fixée à la somme de quatre cent trois mille vingt cinq dinars (403.025.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu jeudi le 22/5/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 1 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2025S00505VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B182331996 en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis rue Hedi Nouira Tunis.

Partie saisie : Salem Ben Touhami Issaoui, débiteur principal, demeurant à Sousse, rue 624 Taffela.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest 4071 immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S .

Désignation des immeubles saisis : la totalité des parts indivises d'une superficie de 170 m², revenant au débiteur dans la propriété objet du titre foncier n°43573 Sousse, dénommé «mansoura IX» sise à Sousse.

Mise à prix globale : la mise à prix est fixée à la somme de cent quatre vingt huit mille huit cent dinars (188.800.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu jeudi le 22/5/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h a 17 h

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura.

Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 1 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2025S00506VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction du prix de 40%

Maître Kbaier Khemaies

Avocat à la cour de cassation

Av H. Bourguiba 5020 Jemmel

Tél : 73.485.555

Fax : 73.485.550

Mat. Fiscal : 000PA743564/S

1) Poursuivant : Kdheri Ridha, demeurant, Cité ettadamin (Route Bir Etaieb) Jemmel.

2) Partie saisie : Faouziya Hammouda, demeurante à Cité Sidi Messoud Jemmel.

3) Avocat poursuivant : M Kbairer Khmaies - Av H. Bourguiba Jemmel.

4) Immeuble mis en vente : Les parts indivises (1/8) revenant à la partie saisie dans un «garage» situé à l'avenue de la Liberté - Jemmel, d'une superficie de 75 m². Elle est limitée : Est et Nord : Héritiers Maouya Bel Hadj Rhouma. Sud : voie publique, Ouest : Avenue la Liberté.

5) Mise à prix après réduction de 40 % : huit mille sept cent cinquante et un dinars 153 millimes (8 751,153DT) plus les frais 3801,627D.

6) Date et lieu de vente : la vente aura lieu à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Monastir le 28 mai 2025 à 9 h du matin au palais de justice Monastir.

7) La visite de l'immeuble : peut s'effectuer durant toute la semaine pendant l'horaire administratif.

2025S00508VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Maître CHTOUROU Samira

Avocate à la cour de cassation

Immeuble Rex Palace 4ème étage Sfax

M.F : 970467/F

Tél : 74 229 190

Partie poursuivante : Monsieur BOUATOUR Riadh, moniteur d'auto-école, demeurant à la route Menzel Chaker Km 3,5 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître CHTOUROU Samira, Avocate à la cour de cassation, Rue Abou Elkacem Echabbi Immeuble Rex Palace 4ème étage N°403 Sfax.

Partie saisie : BOUATOUR Mohamed, retraité, basé route de l'Aéroport, km 3, rue Nouvelle, Sfax.

La mise à prix : fixée à 74.600,000 Dinars auquel s'ajoute les frais et honoraires qui seront fixé par le tribunal. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat.

Date et lieu de la vente : Aux enchères publique, le mercredi 21 mai 2025 à neuf heures du matin et suivantes à la salle des saisies immobilières au Tribunal de Première Instance de Sfax (2).

La visite de l'immeuble : saisi peut être tous les jours durant l'horaire de travail.

Pour plus de renseignements, s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax (2) où est déposé le cahier des charges ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

L'immeuble saisi : Tout le terrain rectangulaire situé à la Route Manzel Chaker Km 3,5 Sfax, sur lequel se dresse une ancienne tour délabrée délimitée par le bâtiment. Devant sa façade avant se trouve un espace extérieur et un point de rotation relié à l'entrée privée et commune dans une taille plus petite que celle fixé par le plan d'aménagement urbain selon les aménagements inclus dans cet espace, par exemple, l'urbanisme. La porte orientale de la tour donne sur les deux terrains mentionnés ci-dessus, situés à l'adresse susmentionnée. La propriété comprend les éléments suivants : La porte d'entrée de la tour est une ancienne porte en bois à deux vantaux, orientée à l'est, de dimensions 1,20 m/2,20 m, et est surmontée d'un bois et verre sur toute la largeur de la porte. De là, vous entrez dans un espace non couvert d'une superficie de : 5,30 m x 1,55 m = 8,215 m m. De là, vous passez dans la cour de la maison d'une superficie de : 8,20 m x 5,35 m = 43,87 m m. Le sol est en ciment usé et perforé. Il est entouré de murs de tous côtés, dont l'un n'est pas peint. A droite se trouve une ancienne porte en bois à deux vantaux, dimensions : 1,25 m / 2,40 m. - Une pièce d'une superficie de : 5,60 m x 4,47 m =

25,032 m². Il dispose d'un placard mural à deux portes et d'un placard sur le côté ouest de la même taille. - De même, une pièce d'une superficie de : 5,60 m x 3 m = 16,80 m, sa porte est de la même taille avec deux vantaux, elle a une fenêtre en bois, en verre et en vieux fer, le plafond est solide - le sol est en ciment, et dans la zone non couverte il y a une porte sud qui s'ouvre sur la cour avec deux vieux vantaux qui mène à une pièce d'une superficie de : 6,70 m x 2,50 m = 16,75 m m. - Armoire murale avec 4 portes supérieures et inférieures, dimensions : 2,50 m / 0,50 m / 3,50 m. La hauteur sous plafond est de 4 mètres, le sol est en ciment, le plafond est fait de plaques de bois et je ne sais pas s'il y a des traces d'humidité dessus, et depuis la porte d'entrée où se trouve le couloir, il y a une cuisine avec une porte à deux vantaux en bois de la même taille que celui en dessous. Sa superficie est de : 4,72 m x 3,72 m = 442,16 m², il dispose d'une toilette à l'intérieur avec une porte en bois et équipée d'une toilette, d'un lavabo et d'une douche, le plafond est en bois et Madri, le sol est en carreaux émaillés, il a un lavabo à deux vasques recouvert de céramique en mosaïque et en dessous se trouve un placard inférieur avec 4 portes, un lavabo et un puits, son emplacement est au-dessus de la moyenne, l'état général du bâtiment est mauvais, il dispose d'eau courante, d'électricité et de canalisations d'égouts. Ses limites : Elle borde l'ensemble de la propriété et la direction du demandeur et de défendeur. A l'est : une entrée, l'entrée mesure 4,70 m de largeur, en terre. A l'ouest : Maala. Au sud : Ben Issa et à l'intérieur : Rashid Bouyahia.

La propriété est un terrain résidentiel rectangulaire, sur lequel se dresse une ancienne tour en mauvais état, délimitée par les bâtiments des voisines sur les côtés nord, sud et ouest. Il se compose d'une partie couverte, de deux pièces, d'une cuisine, d'une salle de bain et d'une partie non couverte sous forme de couloir et d'une cour, qui n'a pas été entretenue ni soignée depuis longtemps. Cette tour a une superficie totale d'environ 149 mètres carrés. La tour est suivie d'une superficie d'environ 36 mètres carrés, suivie d'un point d'environ 86 mètres carrés relié à l'entrée privée et commune dans une taille plus petite que nécessaire sur la rue Boulebaba, qui bifurque de la rue Mohamed El Amir, selon les dispositions et les arrangements de la région, à titre fixé par le plan d'aménagement urbain.

2025X00522VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction du montant de la mise à prix de 40%

Poursuivante : Imen ben Hassen Elmakacher- fonctionnaire - Résidente à SAKIT - Ezite -impasse Rekik N°7 gouvernorat de Sfax - titulaire de la C.I.N n° 08650637 du 8/12/2015.

Partie saisie : Salem Ben Ali Ben Hadj Hessin Eljeribi - employé - titulaire de la CIN n°03873283 résident à la Chebba avenue Hédi Chaker n°7 gouvernorat de Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Abdelaziz Jabeur avocat auprès de la cour de cassation - avenue Bechir Sfar (cité Andalos) Mahdia.

Immeuble saisi : il s'agit d'un immeuble rectangulaire dont une partie est construite et le reste contenant des pieds d'oliviers, situé sur la rive sud de la route de la Marsa à Mellouleche, composé de trois parcelles, la 1ère contient un garage et une petite pièce, la 2ème constitue une écurie et la 3ème contient 12 oliviers d'une surface globale de 3550 m², le tout limité à l'est par une voie publique, au Nord par les héritiers d'Ali Eljeribi, à l'ouest Elmabrouk Eljeribi, et au sud les héritiers d'Ali Eljeribi et Ahmed Eljeribi.

Mise à prix : Suite à la décision du président de la chambre des ventes immobilières du tribunal de 1ère instance de Mahdia prononcée à l'audience du 7/4/2025 dans le cadre de l'affaire pendante n°2044/25 le montant initial de la mise à prix a été réduit de 40% s'élevant désormais à quarante sept mille deux cent cinquante trois dinars (47253.000D) auquel il faut ajouter les frais de la procédure qui seront fixés à l'audience.

Date et lieu de l'adjudication et conditions de participation aux enchères : l'audience est fixée au lundi le 2/6/2025 devant la chambre des ventes immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Mahdia à partir de 8H30 du matin, la participation n'est possible que par ministère d'avocat et qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix.

Visite de l'immeuble : la visite peut s'effectuer tous les jours de la semaine et tout au long de la journée.

2025X00525VEPA1

Vente aux enchères publiques après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa direction régionale, RNE n°0000110F.

Partie saisie : 1) Mohamed Ben Sadok Boukhris, titulaire de la CIN n°05314022, gérant de société, domicilié à rue El Basetine n°8 Sakiet Eddair Sfax 2) Ahmed Ben Sadok Boukhris, titulaire de la CIN n° 05372823, ouvrier, domicilié à rue El Basetine n°8 Sakiet Daiir Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°66923 Sfax dénommé «sadok boukhris» situé sur la route de Mahdia km 8 Sfax plus précisément à rue el basetin qui dérive du coté sud de la dite route à environ 500 m, dans une zone résidentielle.

Il est limité du sud par un passage, de l'Est par Habib Abdelmaksoud, de l'ouest par rue el basetine et du nord par Habib Ben Omar, c'est un terrain d'une superficie totale de 817 m² au centre duquel est édifiée un bâtiment de 2 étages, un entrepôt et un garage détaillés comme suit :

- Le terrain : sa superficie est de 817 m², il est clôturé de tous cotés par des murs et accessible de l'ouest à travers

une porte en fer à deux vantaux et une petite porte sur une rue de 10 m de largeur.

- le bâtiment se compose de 2 étages : + Un rez-de-chaussée d'une superficie couverte de 279 m², son sol est carrelé, ses murs sont enduits et peints, son plafond est en béton armé à une hauteur de 3.20 m, il comprend 2 vérandas, un hall, un salon avec une porte et 2 fenêtres, un couloir muni d'un placard mural, 3 chambres dont l'une dispose d'un placard mural, une cuisine équipée de sous - meubles et d'un placard mural, une salle de bain entièrement équipée et une salle d'eau + l'étage est d'une superficie couverte de 279 m², il est accessible à travers un escalier non couvert adjacent au coté sud du bâtiment, il comprend 2 appartements comme suit : 1/ le 1er appartement est accessible du coté : sud ouest, il contient un couloir, 4 pièces, une salle de bain et une cuisine entièrement équipés. 2/ le 2ème appartement dispose d'une entrée sud Est, il contient un couloir, un salon, 3 pièces ; chacune est munie d'une fenêtre ; une cuisine équipée de sous meubles et de placard mural avec une porte et une fenêtre ouvrant sur un balcon, une salle de bain entièrement équipée.

Le sol des 2 appartements est carrelé, les murs sont enduits et peints, et le plafond est en béton armé à une hauteur de 2,90 m, et il est décoré de plâtre.

L'entrepôt, d'une superficie couverte de 38 m², est situé dans le coin nord ouest de la propriété. Son entrée se fait à l'ouest sur la rue avec une porte à quatre battants. Il a une porte qui s'ouvre sur le reste du terrain. Son sol est carrelé, ses murs sont enduits et peints, et son plafond est en béton armé de 2,70 m de hauteur, avec une fenêtre ouvrant sur le sud.

- le magasin : est d'une superficie couverte de 24 m², il est situé dans le coin nord Est de la propriété, son entrée est de l'ouest et son plafond est de 2,60 m de hauteur.

La propriété est équipée d'électricité et d'eau et l'état du bâtiment est généralement bon.

La mise à prix : 447.000.000 D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 26/5/2025 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à Sfax rue Aboukacem Chebbi.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2025X00526VEPA1

Vente aux enchères de parts indivises dans le titre n°546907 Nabeul (Réf. N°569 con l'aff.)

1/ Créancier poursuivant : Pharmacie Centrale de Tunisie, entreprise publique Identifiant unique 0001162Y, sise au 51 avenue 11 décembre 1948 cité Mahrajene élisant domicile au bureau de son avocat Maître Kchaou Zouheir sis au 9 rue Danton Lafayette Tunis.

1/ Débiteur saisi : 1/ Mohammad Aref Snoussi.

2/ Fouzia Ben Othmen : cautions immobilières de STE MEDI CAP BON domiciliés à Grombalia.

3/ Avocat chargé de la poursuite : Maître Kchaou Zouheir avocat à la cour de cassation dont le bureau est sis au 9 rue Danton Lafayette Tunis.

4/ Désignation des parts saisies : 23110 parts de la propriété immobilière dénommée Fransisco Bonviglio répartie à 25150 parts située au bord de la route GP1 Tunis - Sousse près du carrefour Nawel et à 1 klm environ de la zone industrielle de Grombalia à caractère agricole zone irriguée plantée d'Arbres fruitiers et oliviers comme détaillé par l'Expert Achraf Antar.

5/ Mise à prix :

La mise à prix est fixée pour la totalité des parts saisies à cinq cent onze mille dinars (511 000.000dt) à y ajouter les dépenses qui seront fixées le jour de l'audience.

6/ Tribunal et audience de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu à la chambre des saisies immobilières devant le tribunal de première instance Grombalia sis à Grombalia, le vingt six Mai 2025 (26/5/2025) à 9h du matin.

7/ La visite de l'immeuble :

- Possibilité de visite chaque jour.

- Pour la participation à la surenchère il faut consigner le tiers de la mise à prix.

- Pour les étrangers l'autorisation préalable du gouverneur est obligatoire.

2025401297VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue De Liban Tunis

Tél : 71280156

Fax : 71280092

MF : C 818492

Partie poursuivante : Arab Tunisian Bank, S.A inscrite au R.C n°B167001997 sise à Tunis son avocat élu Maître Kamel Ben Fredj, 27Bis, Rue de Liban Tunis.

Partie saisie : Tarek Ben Massaoud Djehiche CIN n°04749821, demeurant au n°1 impasse eraad, Rue el Kochbati, Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, Rue de Liban Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier Num : 100770 Ariana, dénommé «Dar Tarek» d'une superficie de 499 m². Il s'agit d'un bâtiment de deux étages situé à la Sokra Ariana.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 676869d 000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 26/5/2025 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance d'Ariana.

2025401310VEPA1

Avis aux créanciers

Liquidation judiciaire

En vertu de la décision du tribunal de 1ère instance de Monastir dans l'affaire de liquidation n°38 du 18/5/2021, il a été décidé : remplacer le liquidateur Noureddine Zaghdoudi par son collègue Makram Ben Abderrahmen.

Adresse du Liquidateur : Avenue Commandant Bejaoui Sousse Immeuble Cogeb Tower Bureau n°7.

2025S00510VEPA2

Appel d'offres Cession des actifs

Société Thermal Oasis Hôtel

Sis à la Zone Touristique Nafta Tozeur

MF : 1069952X/A/M/000

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de 1ère instance de Sousse le 8/4/2025 dans l'affaire n°188, le syndic de faillite de la société Thermal Oasis Hôtel lance un appel d'offres pour la cession d'une unité économique située à la Zone Touristique Nafta Tozeur.

Les personnes intéressées peuvent retirer le cahier des charges contre le paiement de cinquante dinars (50 d) non remboursable et visiter les lieux après avoir fixé un rendez-vous avec le syndic de faillite.

Le dernier délai de réception des offres est fixé pour vendredi le 16 Mai 2025.

Pour tous renseignements veuillez contacter le : 73292386 ou 29567287.

2025S00512VEPA2

Jugement de nomination d'un administrateur judiciaire

"SOCIETE THE BASE FOR RESTAURANTS AND NIGHT-CLUB «TRN»"

Siège social : le complexe commercial et hôtelier "Taj Marhaba", rez-de-chaussée, rue Tayeb Mahri, 4000 Sousse

IU : 1737327/X

Conformément au jugement préjudiciel dans l'affaire n°66708 du 8/4/2025 rendue par le Tribunal de première instance de Sousse, dont le texte stipule initialement la nomination de Sadok Laarif en tant qu'administrateur judiciaire de la société THE BASE FOR RESTAURANTS AND NIGHT-CLUB "TRN" inscrite au Registre national des entreprises sous le n°1737327X, pour entreprendre la gestion, l'administration et la représentation sous la supervision du juge commissaire, à condition que ses fonctions prennent fin avec la résolution du litige entre les deux associés, soit par consentement mutuel, soit par contentieux définitif, en chargeant l'administrateur judiciaire de publier cette décision au Journal officiel de la République Tunisienne et au Registre national des entreprises.

2025S00513VEPA2

Faillite de la société MIG SA

Société anonyme

Siège social : Route Mahdia Km 10 Sakiet Eddaier Sfax

Identifiant unique : 0017744X

La chambre commerciale du tribunal de première instance de Sfax a rendu en date du 8/4/2025 sous le n° d'inscription 311 un jugement dont la teneur suivante :

- La déclaration en faillite de la société Méditerranean Industrial Group «MIG SA» domiciliée : Route Mahdia Km 10 Sakiet Eddaier Sfax, et la fixation de la date du 8/11/2023 comme date de cessation de paiement;

- La nomination de Madame Fatma EL WESLETI comme juge commissaire de la faillite;

- La nomination de l'Expert Comptable Monsieur Abdeljelil BOUCHAALA comme syndic de la dite faillite qui a élu son siège à l'adresse suivante :

Route de Gremda km 0.5 Imm ASMA PALACE MEZANINE Sfax.

Tél : 74404617- 98411940

A cet effet, le syndic de faillite invite toute personne intéressée par cet avis de présenter ses dettes accompagnées des pièces justificatives à son adresse sus indiquée à compter de la publication du présent avis dans les quinze (15) jours conformément aux dispositions de l'article 531 de la Loi N°2016-36 du 29/4/2016.

2025X00516VEPA2

Clôture des travaux du Séquestre

Le mandataire de justice Ameur Mansour annonce que suivant ordonnance sur requête émanant de Monsieur le juge commissaire auprès du tribunal de première instance de Manouba en date du 15/02/2024 il a été décidé la clôture des travaux du Séquestre du fonds de commerce «le petit paradis» objet du jugement en référé N°7223 du 11/3/2023 et de l'ordonnance sur requête du 12/7/2019 (dossier N°65).

2025401280VEPA2

Décision judiciaire de faillite

En vertu de la décision relative à l'affaire n°41795 délivrée le 27/3/2025 émanant du tribunal de première instance d'Ariana, déclarant la faillite de la société ATA services pour cessation de paiement depuis le 20/10/2023 et nommé Mr Gana Meriam mandataire de justice sous la supervision du juge Mme Zeineb Jendoubi. Il appartient aux tiers et au public de présenter leurs correspondances par lettre recommandée à l'adresse suivante B.P 450 Bardo 2000 Tunis.

2025401295VEPA2

Changement de syndic de faillite

Le tribunal de 1ère instance Tunis1, a prononcé le 16/01/2025 l'arrêté de changement de syndic de faillite Youssef El Nouri par le syndic de faillite Mohamed Bedis Ben Nasr (98 761 282) et ce concernant la faillite de la STE Tunisienne Générale Des Equipements Modernes IU : 0036185T en faillite selon le jugement n°231 daté le 16/01/2025.

2025401296VEPA2

Clôture de liquidation

Suivant ordonnance sur requête émanant de Madame le juge commissaire au tribunal de première instance de Ben Arous en date du 14 Avril 2025, il a été décidé la clôture de la liquidation de l'Association Arabe Constellation Familiale Systemic, MF 1784427P.

2025401298VEPA2

Clôture de dossier de Liquidation

Objet de la liquidation : Dossier de liquidation n°212 auprès du Tribunal de Première Instance de Tunis «Liquidation de l'appartement n°19 situé à la rue Baudelaire, El Omrane El Aala, Tunis»

Suite à l'ordonnance n°71733 rendue par le Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 29 mars 2021, dans le cadre du dossier de liquidation n°212, et portant notre nomination en tant que liquidateur de l'appartement n°19 situé à la rue Baudelaire, El Omrane supérieur, Tunis, il a été décidé, par décision de Monsieur le Juge chargé auprès du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 17 avril 2025, de clôturer les travaux de liquidation et de nous autoriser à procéder aux publications légales nécessaires.

Mr. Bilel Rahmouni liquidateur judiciaire (Adresse : rue 18 janvier, Immobilier 19 Amen centre app AR2, Ariana 2020/ Tél : 71709153/ Fax : 71709863).

2025401326VEPA2

Clôture le dossier administration judiciaire N°103 de la société

«IMAM OGLU TUNISIE» SARL

Matricule fiscal : 1107905 E

Adresse : N°8 rue Sahl Ibn Haroun, Wadi Qaryana, 2010, Manouba et actuellement n°70 rue 18 Janvier 1952 Tunis 1001

Capital social : 5000

En vertu de la décision rendue le 17 avril 2025 par le Tribunal de première instance de Tunis 1, dans le dossier d'administration judiciaire n°103 de la société IMAM OGLOU TUNISIE, il a été décidé de clôturer le dit dossier et la mainlevée de l'emprise de l'administrateur judiciaire sur la société ainsi que sur l'ensemble de ses actifs, tant matériels que financiers, et cette décision faite suite à l'approbation unanime par l'assemblée générale extraordinaire de la société.

2025401330VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

TUNISIAN INTERNATIONAL

P&I CORRESPONDENT

S.A. au capital de 500.000 DT

Messieurs les actionnaires de la TUNISIAN INTERNATIONAL P&I CORRESPONDENT, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mercredi 28 Mai 2025 à 15h00, à Rue Aboubaker El Boukri, immeuble LUXOR II 2ème étage Montplaisir Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du Rapport du Conseil d'Administration relatif de l'exercice 2024,

2/ Lecture du Rapport Général et spécial du Commissaire aux comptes relatif de l'exercice clos au 31 décembre 2024,

3/ Examen et Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024,

4/ Emmen et approbation des conventions réglementées,

5/ Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024,

6/ Affectation des résultats de l'exercice 2024.

7/ Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 2027.

2025R01030SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISIE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Autorisation du ministère des finances du 5 mars 1992

Identifiant Unique : 0381567E

Siège social : 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de TUNISIE SICAV, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 22 Mai 2025 à 9 Heures à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31.12.2024;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2024;

4. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2024;

5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2024;

6. Fixation du montant des jetons de présence;

7. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2025R01039SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SICAV PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Autorisation du ministère des finances du 2 Avril 1993

Identifiant Unique : 0437870 P

Siège social : 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de SICAV PLUS, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 22 Mai 2025 à 09h30 à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31.12.2024 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2024;

4. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2024 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2024 ;

6. Fixation du montant des jetons de présence;

7. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2025R01040SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SICAV ENTREPRISE

Société d'Investissement à Capital Variable régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du Conseil du Marché Financier N°04-2005 du 16 Février 2005

Identifiant Unique : 0916392X

Siège social : 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de SICAV ENTREPRISE, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 22 Mai 2025 à 10 Heures à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31.12.2024;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2024;

4. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2024 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2024;

6. Fixation du montant des jetons de présence;

7. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2025R01041SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du CMF n°12-2005 du 18/5/2005

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Identifiant unique : 0970061L/M/N/000

Messieurs les actionnaires de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 22 Mai 2025 à 11 heures à l'agence de Tunisie Valeurs sise au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31.12.2024;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2024;

4. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2024;

5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2024;

6. Renouvellement du mandat des administrateurs

7. Fixation du montant des jetons de présence;

8. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2025R01042SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SICAV TRESOR

Société d'Investissement à Capital Variable Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du Ministre des Finances du 29/10/1996

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Identifiant unique : 0587453J/M/N/000

Messieurs les actionnaires de SICAV TRESOR, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 22 Mai 2025 à 11 heures trente minutes à l'agence de Tunisie Valeurs sise au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31.12.2024;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2024;

4. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2024;

5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2024;

6. Fixation du montant des jetons de présence;

7. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2025R01043SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SICAV PROSPERITY

Société d'Investissement à Capital Variable Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du Ministre des Finances du 25/01/1994

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Identifiant unique : 0492665X/M/N/000

Messieurs les actionnaires de SICAV PROSPERITY, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 22 Mai 2025 à 12H à l'agence de Tunisie Valeurs sise au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31.12.2024;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2024;

4. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2024 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2024;

6. Renouvellement du mandat des administrateurs

7. Fixation du montant des jetons de présence;

8. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2025R01044SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

STRATEGIE ACTIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du Conseil du Marché Financier N°18-2005 du 3 Octobre 2005

Siège social : 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0943109 G

Messieurs les actionnaires de STRATEGIE ACTIONS SICAV, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 22 mai 2025 à 10 h 30 à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1- Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation des résultats.

2025R01045SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SICAV OPPORTUNITY

Société d'Investissement à Capital Variable régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du Ministre des Finances du 25/01/1994

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Identifiant unique : 723761G/M/N/000

Messieurs les actionnaires de SICAV OPPORTUNITY, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 22 Mai 2025 à 12 heures trente minutes à l'agence de Tunisie Valeurs sise au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31.12.2024;

2. Lecture des apports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2024;

4. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2024 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2024;

6. Renouvellement du mandat des administrateurs

7. Fixation du montant des jetons de présence;

8. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2025R01046SANB3

Convocation à l'assemblée générale (ordinaire et extraordinaire)

Société WOODPLAST S.A

Au capital de 1.620.000 DT

Siège social : Z.Ind Ain Mhala Makthar 6140 Siliana

Identifiant Unique : 1108253V

Les actionnaires de la société «WOODPLAST» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Jeudi 22 Mai 2025 à 10h du matin et à l'assemblée générale extraordinaire à 11h au siège social de la société à l'effet de délibérer sur :

1- La compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Ratification du renouvellement des mandats des administrateurs au conseil

- Approbation de la tenue tardive de l'AGO ;

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2023 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023;

- Lecture et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31/12/2023 ;

- Affectation des résultats au titre de l'exercice 2023 ;

- Renouvellement des mandats des administrateurs ;

- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes ;

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

- Pouvoirs pour formalités.

2- La compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Ajouter une deuxième adresse à la société ;

- Statuer sur la situation de la société conformément de l'article 388 du CSC

- Pouvoir pour formalités.

2025R01051SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE CONFISERIE DES AGHLABITES

«SO.BO.CO»

Société anonyme

Au capital de 31 000 000 DT

Siège social : Z.I. Ariana - Tunis

RNE : 0004310E

Messieurs les actionnaires de la Société CONFISERIE DES AGHLABITES «SO.BO.CO» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 14 Mai 2025, à 10 H à l'hôtel Continental Kairouan à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2024.

2. Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2024 et affectation des résultats.

4. Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024.

6. Fixation du montant des jetons de présence à attribuer aux membres du conseil d'administration.

7. Ratification de la décision de nomination d'un nouvel Administrateur.

8. Renouvellement de Mandat des Administrateurs.

9. Questions diverses.

2025R01053SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire pour le jeudi 12 juin 2025

SOCIETE GS1 TUNISIA

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 DT

Siège social : Immeuble Golden Tower - Centre Urbain Nord 1082 Tunis

RC : B121181996

Identifiant Unique : 00 32 995 E

Messieurs les actionnaires de la société GS1 Tunisia sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 12 Juin 2025 à 10h00 au siège de la société sis à l'Immeuble Golden Tower Centre Urbain Nord Tunis, déposé au registre national des entreprises le 21/4/2025 sous le numéro 2025290899, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport d'activité de la société relatif à l'exercice 2024.

2- Lecture et approbation du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

3- Approbation des états financiers corrigés le 31/12/2024.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

5- Quitus aux administrateurs.

6- Nomination des membres du Conseil d'Administration

7- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Les documents et les projets de résolutions correspondants à l'Assemblée Générale Ordinaire sont disponibles au siège de la société ci-dessus mentionné.

2025R01057SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Société d'Expansion Touristique El Kantaoui

"S E T Hôtel Kantaoui Bay"

S.A au capital de 15.400.000 DT

R.N.E : 0044665 C

Siège social : Hôtel Kantaoui Bay - Hammam Sousse

Le Conseil d'Administration de La Société d'Expansion Touristique EL Kantaoui «SET Hôtel Kantaoui Bay» sise à Jinène El kantaoui, réuni le vendredi 18 avril 2025, invite les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 24 mai 2025 à neuf heures (09H00) à l'Hôtel Kantaoui Bay Hammam Sousse à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la procédure et le délai de la convocation de l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2024.

2. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2024 ainsi que les états financiers y afférents et Quitus aux administrateurs pour la gestion 2024.

3. Lecture des Rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur les Etats financiers relatifs à l'exercice 2024.

4. Approbation des opérations et des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales.

5. Affectation des Résultats de l'exercice 2024.

6. Fixation des jetons de présence.

7. Pouvoir de formalités juridiques.

2025S00503SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

CAMAR LOGISTIC

Société Anonyme

Au capital de 2 800 043 Dinars

Siège social : Avenue Farhat HACHED immeuble RAWIN Ramla Kerkennah Sfax

Identifiant Unique : 1091954/F/A/M/000

Messieurs les actionnaires :

Nous avons l'honneur de vous inviter pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire prévu pour le jeudi 22 mai 2025 à partir de 10 heures au local de la société STB INVEST immeuble STB Bank 34 Avenue Hédi Karray 1004 el Menzah, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture des rapports de gestion établie par le conseil d'administration pour les exercices 2022.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour les exercices 2022.

4. Approbation des rapports de gestion établie par le conseil d'administration pour les exercices 2022.

5. Approbation des états financiers des exercices 2022.

6. Affectation des résultats des exercices 2022.

7. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

8. Quitus aux membres du conseil d'administration pour les exercices 204.

9. Nomination du commissaire au compte pour les exercices 2023, 2024, 2025.

10. Pouvoirs pour formalités.

2025X00519SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

CAMAR LOGISTIC

Société anonyme

Au capital de 2 800 043 Dinars

Siège social : Avenue Farhat HACHED immeuble RAWIN Ramla Kerkennah Sfax

Identifiant Unique : 1091954/F/A/M/000

Messieurs les actionnaires :

Nous avons l'honneur de vous inviter pour assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire prévu pour le jeudi 22 mai 2025 à partir de 10 heures au local de la société STB INVEST, immeuble STB Bank 34 Avenue Hédi Karray 1004 el Menzah, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et délai de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2- Délibération sur la continuité de l'exploitation de la société selon l'article 388 du code des sociétés commerciale

3- Pouvoirs pour formalités.

2025X00520SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du samedi 31 mai 2025

Société d'Etude, de Développement et Aménagement Touristique de Sfax

«SEDATS»

Société anonyme

Capital : 5.263.600 Dinars Tunisiens

Identifiant unique : 583089 R

Siège social : Route de Gabès Km 3,5 Sfax

Tous les actionnaires dans le capital de la société «SEDATS» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 31 mai 2025 à 9h du matin au siège de la société sis à la Route de Gabès km 3,5 Sfax afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu après les délais réglementaires,

2- Approbation du rapport de la gestion de l'année 2023,

3- Approbation des états financiers de l'année 2023,

4- Approbation des opérations prévues dans le rapport des deux commissaires aux comptes,

5- Quitus aux membres du conseil d'administration au titre de leur gestion de l'année 2023,

6- Affectation des résultats,

7- Approbation de la déclaration des postes tel que prévu dans l'article 192 du code commercial des sociétés,

8- Divers sujets.

2025X00524SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Enda Tamweel S.A faisant appel public à l'épargne

Capital social : 96 053 600 dinars

Siège social : Rue de l'Assistance, Cité El Khadra, 1003 Tunis

Identifiant unique : 1347663 Q

CNSS : 55377401

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la société anonyme Enda Tamweel ainsi que ses commissaires aux comptes sont invité(e)s par le conseil d'administration du 18 avril 2025 à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 21 mai 2025 à 9h (heure de Tunisie) au siège social d'Enda Tamweel à la Rue de l'Assistance, Cité El Khadra 1003 Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des rapports de gestion (individuel et consolidé) du conseil d'administration relatifs à l'exercice clos au 31/12/2024

2. Lecture des rapports spécial et général individuel et consolidé, des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés au titre de l'exercice clos au 31/12/2024

3. Approbation des conventions règlementées au titre de l'exercice clos au 31/12/2024

4. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice clos au 31/12/2024

5. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2024

6. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice clos au 31/12/2024

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,

8. Nomination d'un co-commissaire aux comptes,

9. Démission d'un administrateur,

10. Pouvoirs pour formalités.

Les actionnaires sont habilités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions du Code des sociétés commerciales et des statuts de la société Enda Tamweel.

Cette participation requiert la présentation d'une pièce justificative d'identité ou la désignation d'un mandataire parmi les actionnaires, muni d'une procuration dûment signée et déposée au siège de la société (service juridique) au moins trois (3) jours avant la tenue de la réunion.

Tous les documents afférents à cette réunion seront mis dans les délais réglementaires à la disposition des actionnaires au siège social de la Société et sur la plateforme électronique dédiée à cet effet.

2025401299SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Enda Tamweel S.A faisant appel public à l'épargne

Capital social : 96 053 600 dinars

Siège social : Rue de l'Assistance, Cité El Khadra, 1003 Tunis

Identifiant unique : 1347663 Q

CNSS : 55377401

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la société anonyme Enda Tamweel sont invité(e)s par le conseil d'administration du 18 avril 2025 à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mercredi 21 mai 2025 à 10h30 (heure de Tunisie) au siège social d'Enda Tamweel à la Rue de l'Assistance, Cité El Khadra 1003 Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de la proposition du Conseil d'administration de révision de certains articles des statuts

1. Modification des articles statuts concernés par la révision

3. Adoption des statuts mis à jour

4. Pouvoirs pour formalités.

Les actionnaires sont habilités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire conformément aux dispositions du Code des sociétés commerciales et des statuts de la société Enda Tamweel. Cette participation requiert la présentation d'une pièce justificative d'identité ou la désignation d'un mandataire parmi les actionnaires, muni d'une procuration dûment signée et déposée au siège de la société (service juridique) au moins trois jours avant la tenue de la réunion.

Tous les documents afférents à cette réunion seront mis dans les délais réglementaires à la disposition des actionnaires au siège social de la Société et sur la plateforme électronique dédiée à cet effet.

2025401300SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

HELIOFLEX NORTH AFRICA S.P.C

Société anonyme

Au capital de 1 850 000 dinars

Siège social : 8, Rue du Silicium, Zone Industrielle de Djebal El Ouest - 1111 Délégation de Bir M'Chergua, Gouvernorat de Zaghouan

Identifiant unique : 0825757B

Les actionnaires de la société HELIOFLEX NORTH AFRICA S.P.C

sus indiquée sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 30 mai 2025 à 10 heures, au siège social de la Société sise au 8, Rue du Silicium, Zone Industrielle de Djebal El Ouest - 1111 Délégation de Bir M'Chergua, Gouvernorat de Zaghouan pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation;

2. Démission de deux membres du Conseil d'Administration (y compris le Président) et quitus pour leur gestion;

3. Nomination de nouveaux administrateurs; et

4. Pouvoirs.

2025401301SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

HELIOFLEX NORTH AFRICA S.P.C

Société anonyme

Au capital de 1 850 000 dinars

Siège social : 8, Rue du Silicium, Zone Industrielle de Djebal El Ouest - 1111 Délégation de Bir M'Chergua, Gouvernorat de Zaghouan

Identifiant unique : 0825757B

Les actionnaires de la société HELIOFLEX NORTH AFRICA s.p.c sus indiquée sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 30 mai 2025 à 12 heures, au siège social de la Société sise au 8, Rue du Silicium, Zone Industrielle de Djebal El Ouest - 1111 Délégation de Bir M'chergua, Gouvernorat de Zaghouan pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation ;

2. Approbation du projet des statuts mis à jour ;

3. Pouvoirs.

2025401302SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE HOTEL LES OLIVIERS

S.A au capital de 6.500.000 dinars

25, Avenue Jean Jaurès Imm. STB - Tunis

MF : 514050 R/A/M/000

CNSS : 226125-18

Messieurs les actionnaires de la société Hôtel les Oliviers sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra lundi 19 Mai 2025 à 10h00 au n°8 rue de l'énergie - La Charguia 1 - Tunis en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023

- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023

- Approbation des Etats financiers arrêtés au 31/12/2023

- Quitus aux administrateurs

- Affectation des résultats

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Questions diverses.

2025401306SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE AIR PRESTIGE

S.A au capital de 250.000 dinars

25, Avenue Jean Jaurès Imm. STB - Tunis

MF : 765681N/A/M/000

CNSS : 45183654-0

Messieurs les actionnaires de la société air prestige sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 28 mai 2025 à 10h00 au n°08 rue de l'énergie - La Charguia 1 - Tunis en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité relatif aux exercices 2022 - 2023-2024.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les exercices 2022-2023-2024.

- Approbation des états financiers relatifs aux exercices 2022 - 2023 - 2024.

- Renouvellement du mandat des administrateurs

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs

- Questions diverses.

2025401307SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale ordinaire

Société Immobilière Commerciale et Financière

«SICOF»

S.A au capital de 8.500.000 dinars

Siège social : 150, avenue de la Liberté - 1002 - Tunis

Identifiant Unique / MF : 0001233W

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière Commerciale et Financière «SICOF» SA. sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 16 mai 2025 à 16H au siège de la société sis au 150 avenue de la Liberté 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et présentation des états financiers pour l'exercice clos au 31.12.2024.

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du CAC relatifs aux états financiers clos au 31.12.2024 et Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31.12.2024.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

5- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'Exercice 2024.

6- Nomination d'Administrateur.

7- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2025.

8- Information concernant les déclarations de fonctions.

Conformément aux dispositions des statuts de la société, l'Assemblée Générale se compose de l'universalité des actionnaires. Les Actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un mandat spécial qui sera déposé au siège social de la société.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais réglementaires.

2025401314SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

De la Société de Participation de Gestion et d'Investissement

PGI-Holding «AMEN GROUP»

Au capital de 25 000.000 Dinars

Identifiant Unique / MF : 0000118P/A/M/000

Siège social : 150, Avenue de la Liberté - 1002 - Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société anonyme, PGI-Holding «Amen Group» sont invités à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 16 mai 2025 à 17 H, au siège de la société, sis au 150 avenue de la Liberté - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital de la société.

2- Modification du mode de gouvernance de la société et création de la fonction de Vice-Président du Conseil d'Administration.

3- Modification corrélative et adoption des nouveaux Statuts de la société.

4- Délégation de pouvoirs pour formalités.

Conformément aux dispositions des Statuts de la société, l'Assemblée Générale se compose de l'universalité des actionnaires. Les Actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un mandat spécial qui sera déposé au siège social de la société.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais réglementaires.

2025401315SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale ordinaire

De la Société de Participation de Gestion et d'Investissement

PGI-Holding «AMEN GROUP»

Au capital de 25 000.000 dinars

Identifiant Unique / MF : 0000118P/A/M/000

Siège social : 150, avenue de la Liberté - 1002 - Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société anonyme, PGI-Holding «Amen Group» sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 16 mai 2025 à 16H30, au siège de la société, sis au 150 avenue de la liberté - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers pour l'exercice clos au 31.12.2024.

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes relatifs aux états financiers clos au 31.12.2024 et approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers individuels arrêtés au 31.12.2024.

4- Approbation du rapport de gestion du groupe et des états financiers consolidés de l'exercice 2024.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

6- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2024.

7- Nomination d'Administrateurs.

8- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2025.

9- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2025.

10- Information concernant les déclarations de fonctions.

Conformément aux dispositions des statuts de la société, l'Assemblée Générale se compose de l'universalité des actionnaires. Les Actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un mandat spécial qui sera déposé au siège social de la société.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais réglementaires.

2025401316SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA BOITE METALLIQUE TUNISIENNE B.M.T

S.A au capital social : 19.500.000 D

43, Avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis

Registre de commerce : B192431996

M.F. : 578596Y/A/M/000

CNSS : 224588133

Messieurs les actionnaires de la société Boîte Métallique Tunisienne "BMT" sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2024 qui se tiendra le Mardi 13 Mai 2025 à 10H à l'usine de la société sis à Korba, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire ;

- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024 ;

- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2024 ;

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024 et quitus aux administrateurs ;

- Approbation des conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/12/2024 ;

- Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs et de la rémunération des dirigeants de la société.

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2025401319SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

LA BOITE METALLIQUE TUNISIENNE B.M.T

S.A au capital social : 19.500.000 D

43, Avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis

Registre de commerce : B192431996

M.F : 578596Y/A/M/000

CNSS : 224588/33

Messieurs les actionnaires de la société Boîte Métallique Tunisienne "BMT" sont priés d'assister à la

réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mardi 13 Mai 2025 à 12H à l'usine de la société sis à Korba, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

- Augmentation du capital de la société

- Changement du siège social de la Société;

- Modification des statuts ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2025401320SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LA LYRE IMMOBILIERE SA

Société anonyme

Au capital de 37 571700 DT

Identifiant unique : 1723360/A

Siège social : Angle Avenue de Japon et Rue Mohamed Badr - Montplaisir 1073 Tunis

Le Conseil d'Administration réuni le vendredi 18 avril 2025 à 9 heures, a l'honneur de convoquer Les Actionnaires de la Société LA LYRE IMMOBILIERE ainsi que son commissaire aux comptes le cabinet ECC-MAZARS en Assemblée Générale Ordinaire le lundi 19 mai 2025 à 10 heures au siège social de la société sis à l'Angle Avenue de Japon et Rue Mohamed Badra Montplaisir 1073 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délai de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2024,

3. Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice social clos au 31 décembre 2024 et approbation des états financiers dudit exercice

4. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

5. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024,

6. Quitus aux Administrateurs,

7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

NB : Les actionnaires ont la faculté de se faire représenter dans les conditions des statuts en vertu d'un pouvoir spécial dument signé précédé de la mention «BON POUR POUVOIR». Les projets de résolutions à soumettre aux délibérations de l'assemblée générale extraordinaire, seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la société.

Prière précéder la signature de la mention «Bon pour pouvoir».

2025401325SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES MAGHREBINES «SIAM»

S.A. au capital de 33.500.000 dinars

Siège social : Z.I - Ben Arous - Tunis

RNE : 0001982D

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES MAGHREBINES sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 9 Juin 2025, à partir de 11 H au Bureau de la société à la Z.I Ariana Charguia II Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2024.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2024 et affectation des résultats.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024.

- Renouvellement de Mandat des Administrateurs.

- Questions diverses.

2025401327SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ALIMENTAIRE DU SUD «S. A. S»

Société anonyme

Au capital de 24.000.000 DT

Siège social : Z.I Ariana - Tunis

Usine : Z.I Poudrière 1 - Sfax

RNE : 0011208A

Messieurs les actionnaires de la Société Alimentaire du Sud sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Lundi 9 Juin 2025, à partir de 9 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2024.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2024 et affectation des résultats.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Renouvellement de Mandat des Administrateurs.

- Questions diverses.

2025401328SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LES GRANDS MOULINS DU SUD «GMS»

S.A. au capital de 40.000.000 dinars

Siège social : Z.I Poudrière 1 Sfax

RNE : 0003836C

Messieurs les actionnaires de LES GRANDS MOULINS DU SUD «GMS» sont convoqués en Assemblée générale ordinaire le lundi 9 Juin 2025, à 10 H au Bureau de la société à la Z.I Ariana Charguia II Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivants :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2024.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2024 et affectation des résultats.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Renouvellement de Mandat des Administrateurs.

- Questions diverses.

2025401329SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE RAFFINAGE ET DE CONDITIONNEMENT DES HUILES VEGETALES

«SATHOP»

Société anonyme

Au capital de 10 500 000 DT

Siège social : Z.I Ariana Charguia II Tunis

RNE : 0011303Y

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DE RAFFINAGE ET DE CONDITIONNEMENT DES HUILES VEGETALES sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 16 mai 2025, à partir de 11 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2024.

- Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2024 et affectation des résultats.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Renouvellement Mandat des Administrateurs.

- Questions diverses.

2025401331SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA COMPAGNIE TUNISIENNE DE SEMOULERIE "COTUSEM"

Société anonyme

Au capital de 30 000 000 DT

Siège social : Z.I. Ariana - Tunis

RNE : 0000255Y

Messieurs les actionnaires de LA COMPAGNIE TUNISIENNE DE SEMOULERIE «COTUSEM» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire le Vendredi 16 Mai 2025, à partir de 10 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2024.

- Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2024 et affectation des résultats.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Renouvellement de Mandat des Administrateurs.

- Questions diverses.

2025401332SANB3

L'Ecole Supérieure Privée d'Ingénieurs de Monastir (ESPRIMS)

Société anonyme

Capital social : 2.000.000 dinars

Siège social : Boulevard de l'Environnement, B.P 104 - 5000 - Monastir

Identifiant Unique : 1346075W

Messieurs les actionnaires de la société «Ecole Supérieure Privée d'Ingénieurs de Monastir» sont invités en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 23 mai 2025 à 10 h aux locaux de l'école, Boulevard de L'environnement BP 104 - 5060 - Monastir, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et relatif à l'exercice 2023,

2. Lecture des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023,

3. Examen et approbation du rapport de gestion et des états financiers arrêtés la fin de l'exercice 2023,

4. Approbation des opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales,

5. Affectation de Résultat de l'exercice 2023.

6. Quitus aux administrateurs.

2025401333SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Hélion Capital SA

Société anonyme

Au capital de 200 000 TND

Siège social : 17 rue du Libéria - 1002 Tunis

MF : 1161889 E/A/M/000

Identifiant unique : 1161889E

Numéro d'affiliation CNSS : 342523-16

Les actionnaires de la société anonyme dite Hélion capital SA, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 20 mai 2025 à 15h au siège de la société : 17 rue du Libéria - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024 :

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2024 ;

4. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2024 ;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

6. Renouvellement des mandats des administrateurs;

7. Nomination du commissaire aux comptes, pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

8. Questions diverses.

2025401334SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

ASSURANCES MAGHREBIA S.A

Au capital de 45.000.000 DT

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine

22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis Belvédère

Identifiant Unique : N°0001629N

Messieurs les actionnaires de la société Assurances Maghrebia S.A sont convoqués à l'hôtel Barcelo Concorde les Berges du Lac sis à Rue lac Turkana, les Berges du Lac - Tunis, le vendredi 30 mai 2025 à 16h30 en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2024 ainsi que des Etats financiers Individuels du même exercice;

2) Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2024 ;

3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers Individuels de l'exercice 2024 ;

4) Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2024 établis selon les normes comptables internationales IFRS;

5) Lecture du Rapport de Gestion du Groupe MAGHREBIA et du Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2024 ainsi que des Etats Financiers Consolidés de ce même exercice;

6) Approbation du Rapport de Gestion du Groupe MAGHREBIA et des Etats Financiers Consolidés relatifs à l'exercice 2024;

7) Approbation des Etats Financiers Consolidés de l'exercice 2024 établis selon les normes comptables internationales IFRS ;

8) Approbation du Rapport Extra-Financier Consolidé relatif à l'exercice 2024;

9) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2024;

10) Affectation du résultat de l'exercice 2024;

11) Jetons de présence au titre de l'exercice 2024;

12) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2024;

13) Emoluments des membres du Comité de Gestion des Risques au titre de l'exercice 2024;

14) Emoluments des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations au titre de l'exercice 2024 ;

15) Autorisation de la régulation du cours boursier.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société cinq (5) jours au moins avant la date de la tenue de cette assemblée générale ordinaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

2025401338SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

Au capital de 25.000.000 DT

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis Belvédère

Identifiant Unique : N°1121936X

Messieurs les actionnaires de la société Assurances Maghrebia Vie S.A sont convoqués à L'hôtel Barcelo Concorde Les Berges du Lac sis à Rue Lac Turkana, les Berges du Lac - Tunis, le vendredi 30 mai 2025 à 15h00 en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2024 ainsi que les Etats financiers du même exercice;

2) Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2024;

3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2024 ;

4) Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2024 établis selon les normes comptables internationales IFRS ;

5) Approbation du Rapport Extra-Financier de la Société relatif à l'exercice 2024;

6) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2024;

7) Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

8) Jetons de présence au titre de l'exercice 2024 ;

9) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2024;

10) Emoluments des membres du Comité de Gestion des Risques au titre de l'exercice 2024 ;

11) Emoluments des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations au titre de l'exercice 2024 ;

12) Autorisation de la régulation du cours boursier.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société cinq (5) jours au moins avant la date de la tenue de cette assemblée générale ordinaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

2025401339SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Suite à la demande de mise à jour n°5274 présentée par Maître LABIB BOULILA pour le compte de Mr Moncef Elmajid visant l'inscription de l'acte de vente émis par Monsieur Wissem ben Mohamed Lajnef concernant le titre foncier n°553513 à

Nabeul objet de l'acte sous seing privé en date du 11/11/2024 et enregistré sous le N°M084763 en date du 14/11/2024 Après étude de la demande, il s'est avéré que l'acte de vente mentionné n'a pas été publié. Afin de surmonter cette difficulté et conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi N°34 de l'année 2001, le tribunal immobilier de Nabeul a autorisé l'émission d'une publication complémentaire concernant l'acte de vente sus-mentionné.

Remarque : A compter de la date de cette publication toute personne concernée peut dans un délai de deux mois contester la demande ou intervenir auprès du tribunal immobilier de Nabeul.

2025R01054DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mme Henia Ben Amor Tounsi, titulaire de la CIN n°003944762, pour le compte de son mari Mr Nacer HADDAJI, CIN n°07542160 selon procuration signée le 18/02/2025 agissant en tant qu'héritier du feu Ahmed Ben Mohamed Ben Ali HADDAJI, déclare la perte de l'acte de propriété n°6428 du 24/12/2008, objet du titre foncier N°39101 Kairouan dénommé «Selma» sis à Imadet Nebch délégation Kairouan Sud, Gouvernorat de Kairouan. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de la Garde nationale de Kairouan sous n°1160 le 18/4/2025.

2025S00499DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr. Abdessalem Ben Alala Ben Mohamed El Jaloli titulaire de la cin n°02625866 déclare la perte du titre de propriété n°2029/05 de monsieur Monji ben Alala El Jaloli objet de titre foncier n°12509 Kasserine sis à Sbiba gouvernorat de Kasserine selon déclaration de perte signée en date du 29/11/2024.

2025S00504DIVD2

Avis

Les héritiers de Mohamed Hentati porte à la connaissance du public la perte de titre foncier d'un terrain de superficie de 1250 m² sis à la route de Gremda km 5 Sfax. Par conséquent il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du notaire Ben Amira Ezzeddinne à la Médina arabe n°7 rue des notaires Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours.

2025X00518DIVD2

Avis

Bouaziz Taher annonce qu'il possède 18 Amandiers sise Ibn Ibrahime route Gabès Km 40 délégation Mahrès Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maymoun Karray dans un délai de 30 jours après ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2025X00521DIVD2

Avis

Mr Hamza Ben Hammadi Ben Rejeb annonce qu'il a perdu le titre de sa propriété concernant un terrain de superficie 601,25 m² sis à Mellita Kerkennah Sfax objet d'un contrat de donation rédigé le 5 mai 2014 enregistré à la recette des finances de Kerkennah le 5 mai 2014 reçu n°M005686 établi par les notaires Hichem Krichen et Mohamed Hamza et il veut avoir un autre original, toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Hichem Krichen à Remla Kerkennah Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la parution, toute opposition après ce délai ne sera prise en considération.

2025X00523DIVD2

Avis Supplémentaire

Conformément au jugement préparatoire publié par session au 4/6/2024, délivré par ce tribunal. Nous autorisons l'exposant à faire une publicité complémentaire au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux Quotidiens en arabe et en français pendant trois jours consécutifs conformément à l'article 17 de la loi n°34 de 2001 du 10/4/2001.

Lorsque le soumissionnaire, Salah El Ghozlani, représenté par Maître Aida Sassi, a soumis la demande de mise à jour n°9933 au tribunal immobilier de Bizerte, à l'intention d'inscrire un contrat de vente au titre foncier n°30177/40193, Bizerte.

Considérant que le soumissionnaire, n'a pas été en mesure de fournir la preuve au transfert de propriété d'office de la renaissance de Oued Majreda, au profit du vendeur Mr. Ali Ben Mohamed Ben Houidi, d'une part de la propriété objet du titre foncier n°40193 Bizerte.

Afin de surmonter les difficultés qui nous empêchent de vérifier la bonne séquence de transfert de propriété, il est recommandé de publier le contenu du contrat sur la base du certificat de transfert enregistrée du 22/9/2006. Ce qui remplace le défaut de présentation du contrat précité par conséquent conformément à l'article 17 de la loi n°34 de 2001 du 10/4/2001, concernant la mise à jour des honoraires immobiliers et leur libération de la stagnation. Cette annonce se substitue à non soumission du contrat requis.

Et il est possible à compter de la date de publication de cette annonce et jusqu'à la fin de la période de deux mois pour contester cette demande devant le tribunal immobilier chambre gelés N°2.

2025401308DIVD2

Avis

J'ai soussigné Mr Hbib Sebei, titulaire de la carte nationale n°03356698 délivrée en Tunisie le 6/12/2024, Représentant légal de la société Les Grands Silos de Béja qui est enregistrée sous l'identifiant unique N°462927/J/N/M/000, et d'après la procuration datée le 21/6/2022 égalisée à la municipalité de Béja, je déclare avoir perdu un titre de propriété N°41874 dénommé «SOUROUR» localisé à Sidi Ahmad Délégation Bizerte Nord.

2025401335DIVD2

Rectificatifs

Rectification d'une erreur matérielle

Il a été prouvé qu'il y a une erreur matérielle dans le texte de l'annonce de vente d'un fonds de commerce dans sa version française N°2025R00954FCCC2, parue au JORT n°43 du 16 Avril 2025.

Page : 876

Alors qu'il a mentionné que l'annonce de vente a été publiée dans les journaux Echourouk et le Quotidien le 11/4/2005 elle devrait être datée du 11/04/2025.

2025R01032RECZ9